



L'université est une chance, saisissons-la !

**Faculté des arts
& sciences humaines**

**LIVRET
DES ÉTUDES**

› Licence

Histoire des arts

Livret pédagogique

2026-2027

Licence d'histoire de l'art

Responsables de Licence et directeurs d'études : Virginie Prioux (L1), Pauline Chevalier (L2), Christophe Morin et Audrey Jeanroy (L3)

Secrétariat de Licence :

Ludivine Paquier (L1 et L2), bureau 315,02-47-36-65-43

Patricia Coste (L3), bureau 315,02-47-36-65-48

**Horaires d'ouverture au public : 9h-12h / 14h-16h30, fermé les vendredis après-midi
patricia.coste@univ-tours.fr / ludivine.paquier@univ-tours.fr**

Sommaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026-2027	3
I. PRESENTATION DE LA FACULTE D'ARTS ET SCIENCES HUMAINES	4
II- LES ETUDES D'HISTOIRE DE L'ART	5
A- PRESENTATION DE LA FILIERE	5
B- PRESENTATION DE LA LICENCE	7
C- ORGANISATION PEDAGOGIQUE.....	8
<i>C1- Semestre 1 et semestre 2.....</i>	<i>8</i>
<i>C2- Semestre 3 et semestre 4.....</i>	<i>9</i>
<i>C3- Semestre 5 et semestre 6</i>	<i>10</i>
D. MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES.....	12
<i>D.1 L1 Semestre 1</i>	<i>12</i>
<i>D.2 L1 Semestre 2</i>	<i>13</i>
<i>D.3 L2 Semestre 3</i>	<i>14</i>
<i>D.4 L2 Semestre 4</i>	<i>15</i>
<i>D.5 L3 Semestre 5</i>	<i>16</i>
<i>D.6 L3 Semestre 6</i>	<i>17</i>
E- DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS DE LA LICENCE.....	18
<i>Semestre 1</i>	<i>18</i>
<i>Semestre 2</i>	<i>20</i>
<i>Semestre 3</i>	<i>22</i>
<i>Semestre 4</i>	<i>24</i>
<i>Semestre 5</i>	<i>25</i>
<i>Semestre 6</i>	<i>29</i>

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, D'EVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Calendrier universitaire 2026-2027

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) Réunion de filières (L1, L2 et L3)	Du 31 août au 05 septembre 2026
Début des cours	Lundi 07 septembre 2026
Pause pédagogique	Du 26 octobre au 1 ^{er} novembre 2026
Examens (selon les filières)	Du 14 au 19 décembre 2026 et du 4 au 9 janvier 2027
Vacances de fin d'année (Fermeture des sites d'enseignements)	Du 21 décembre 2026 au 2 janvier 2027
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	Lundi 11 janvier 2027
Délibérations du premier semestre	Du 8 au 12 février 2027
Pause pédagogique (fermeture des locaux sauf bibliothèques universitaires)	Du 1 ^{er} au 6 mars 2027
Pause pédagogique du printemps	Du 26 avril au 2 mai 2027
Examens	Du 19 au 23 avril et du 3 au 5 mai et du 10 au 14 mai 2027
Délibérations de l'année 1 ^{ère} session	Du 1 ^{er} au 4 juin 2027
Examens de 2 ^{nde} session (rattrapages)	Du 14 au 25 juin 2027
Congés d'été (fermeture des sites d'enseignements)	Du 23 juillet au 24 août 2027

I. Présentation de la faculté d'arts et sciences humaines

La faculté des arts et des sciences humaines est une **unité de formation et de recherche** (UFR) et est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.
Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de 8 départements : histoire, histoire de l'art, musique et musicologie, sociologie, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation et le centre de formation des musiciens intervenants.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directeur : Madame Lucie GAUGAIN, maîtresse de conférences en histoire de l'art

Responsable administratif : M. Benoît WOLF

Secrétariat de l'UFR : bureau 240, Tél : 02 47 36 65 32, courriel direction.ash@univ-tours.fr

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au 1er étage du site des Tanneurs, bureau 117. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr . Pensez à consulter la rubrique « Infos pratiques - Questions fréquentes »

Bureau 117, 1er étage

Tél : 02 47 36 65 35

scolash@univ-tours.fr

Horaires d'ouverture

Lundi mardi jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30

Mercredi et vendredi :

Fermé au public l'après-midi

Responsable de la scolarité : Mme Isabelle JUIGNET, bureau 115,

Courriel : isabelle.juignet@univ-tours.fr

▪ La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secr tariat p dagogique g re votre dossier p dagogique : vos inscriptions p dagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes. Le secr tariat p dagogique vous accompagne tout au long de votre scolarit .

II- Les  tudes d'Histoire de l'Art

A- Pr sentation de la fili re

Direction du d partement : Natacha Lubtchansky (nathalie.lubtchansky@univ-tours.fr) et Julien Noblet (julien.noblet@univ-tours.fr)

D partement d'Histoire des Arts, UFR Arts et Sciences humaines

Site des Tanneurs

Secr tariat : Bureau 315

3 rue des Tanneurs, 37041 Tours cedex

Horaires d'ouverture du secr tariat : 9h00-12h00 et 14h00-16h30 ; fermeture les vendredis apr s-midi.

Secr taire p dagogique de Licence **1** et **2** : 02-47-36-65-43 – ludivine.paquier@univ-tours.fr

Secr taire p dagogique de Licence **3** : 02-47-36-65-48 – patricia.lemaistre@univ-tours.fr

Liste des enseignants par p riode :

ANTIQUE :

Emmanuelle Champion-Hindy : emmanuelle.champion@univ-tours.fr

Julie Caron : julie.caron@univ-tours.fr

Natacha Lubtchansky : nathalie.lubtchansky@univ-tours.fr

Eleni Fragaki : (eleni.fragaki@univ-tours.fr sous r serve de confirmation   la rentr e)

MEDIEVALE :

Pascale Charron : pascale.charron@univ-tours.fr

Lucie Gaugain : lucie.gaugain@univ-tours.fr

Julien Noblet : julien.noblet@univ-tours.fr

Elise Neuilly : elise.neuilly@univ-tours.fr

Hugo Freby : hugo.freby@univ-tours.fr

MODERNE :

Christophe Morin: christophe.morin@univ-tours.fr

Colin Debuiche : colin.debuiche@univ-tours.fr

Sangmin Lee: sangmin.lee@univ-tours.fr

Sarah H quette : sarah.hequette@univ-tours.fr

L a Monteil : lea.monteil@univ-tours.fr

CONTEMPORAINE :

Beno t Buquet : benoit.buquet@univ-tours.fr (absent en 2026-2027)

Pauline Chevalier : pauline.chevalier@univ-tours.fr

Audrey Jeanroy : audrey.jeanroy@univ-tours.fr

Capucine Monfort : capucine.monfort@univ-tours.fr

Olivier Prisset : olivier.prisset@univ-tours.fr

ANGLAIS :

Lucile Juigner : lucile.juigner@univ-tours.fr

FRANCAIS :

Virginie Prioux : virginie.prioux@univ-tours.fr

Responsables pédagogiques et directeurs d'études :

Responsable de 1^{re} année de Licence (L1) : Virginie Prioux : virginie.prioux@univ-tours.fr

Responsable de 2^e année de Licence (L2) : Pauline Chevalier : pauline.chevalier@univ-tours.fr

Responsable de 3^e année de Licence (L3) : Audrey Jeanroy et Christophe Morin :

audrey.jeanroy@univ-tours.fr + christophe.morin@univ-tours.fr

Référente pédagogique RSE : Audrey Jeanroy : audrey.jeanroy@univ-tours.fr

Responsable pédagogique (MOBIL et CERCIP) : Virginie Prioux : virginie.prioux@univ-tours.fr

Responsable ERASMUS : Christophe Morin : christophe.morin@univ-tours.fr + Audrey

Jeanroy : audrey.jeanroy@univ-tours.fr

Responsable des Validations des Acquis par l'expérience (VAE) : Audrey

Jeanroy : audrey.jeanroy@univ-tours.fr

La bibliothèque du département d'Histoire de l'Art est située au 4^{ème} étage de la BU :

La bibliothèque du département d'Histoire de l'art est située au 4^{ème} étage de la tour des Tanneurs. Elle rassemble les ouvrages spécialisés d'Histoire, d'Archéologie et d'Histoire de l'art et est ouverte de 9h30 à 17h30 les lundis, mardis et vendredis et jusqu'à 19h les mercredis et jeudis.

Tous les ouvrages (50 000 volumes dont 18 000 pour l'histoire de l'art) sont en accès libre et une grande partie d'entre eux peut être prêtée à domicile.

La BS constitue un espace indispensable d'échanges, de travail collectif et de formation.

Contacts : bshistart@univ-tours.fr / 02 47 36 65 38

Responsable : Pascal Pinoteau / pascal.pinoteau@univ-tours.fr

Consignes dans le cadre des prises de note pendant les cours (Licence)

Chaque enseignant donnera ses propres consignes concernant la prise de notes écrites sur ordinateur et sur téléphone au début du semestre pour ses cours. Ces consignes doivent être impérativement respectées. Il est possible qu'un émargement soit demandé par les enseignants au début de chaque cours, en TD et en CM, à sa discrétion et en fonction des modalités d'évaluation indiquées.

B- Présentation de la Licence

L'Histoire de l'Art est à la convergence de plusieurs autres disciplines, littéraire, historique, philosophique. La discipline a un caractère fondamentalement culturel et touche donc plusieurs secteurs de la culture. Elle propose une approche théorique approfondie des grands courants stylistiques et des grandes aires de création caractéristiques des périodes antique, médiévale, moderne et contemporaine.

L'apprentissage des méthodes d'analyse propres à l'histoire de l'art est organisé tout au long de la formation des étudiants (du S1 au S6) dans les cours magistraux et les travaux dirigés. Une attention particulière est apportée à l'autonomisation des étudiants vis-à-vis de ces méthodes qui doivent leur permettre d'exploiter les outils disciplinaires dans un futur parcours professionnel. L'accent est mis sur les cadres chronologiques comme des concepts et notions opératoires de façon à fournir à l'étudiant un regard critique sur sa propre discipline. L'objectif de la licence est donc d'acquérir des savoirs et une méthodologie. Il s'agit d'apprendre à voir et à transmettre.

A l'issue de la formation, l'étudiant.e :

- a acquis des compétences disciplinaires et méthodologiques précises sur la périodisation artistique, les courants stylistiques, les notions et les concepts opératoires de la discipline.
- maîtrise des méthodes d'analyse des œuvres d'art et de leur courant,
- maîtrise le commentaire d'œuvres à l'écrit et à l'oral et la dissertation en Histoire de l'Art,
- maîtrise des techniques documentaires et des ressources numériques appliquées à l'Histoire de l'Art,
- a pu être initié.e à d'autres disciplines comme l'Histoire, l'Archéologie, la Philosophie ou les cultures et langues italiennes.

L'ensemble est complété par une série d'enseignements consacrés aux langages (français, langues étrangères, informatique) et aux pratiques du patrimoine et de la culture qui lui seront indispensables pour réussir une insertion professionnelle dans les différents domaines de la culture.

Le parcours de Licence se poursuit naturellement dans le département avec un master soit en Histoire de l'art soit en Histoire de l'art et Etudes italiennes (binational Tours/Pérouse-Venise). Les étudiants souhaitant connaître les modalités de ces formations peuvent se reporter aux livrets des études des Masters. Il peut également ouvrir sur les masters du Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR) ou sur les autres formations en Arts et Sciences Humaines.

Au terme du cycle complet des études, les étudiant.e.s peuvent prétendre aux métiers de la recherche et de l'enseignement, aux métiers de la Culture et du Patrimoine, du tourisme, aux métiers du marché de l'art, du management culturel, de la médiation culturelle et de l'exposition.

C- organisation p dagogique

C1- Semestre 1 et semestre 2

			Poids		Heures		
			Coef.	ECTS	CM	TD	TP
Semestre 1			30	30	138	108	
M1.1 Histoire de l'art antique et m�di�val			8	8	40	24	
		EP1.1.1. Introduction g�n�rale et initiation � l'analyse de l'art antique 1	4	4	20	12	
		EP1.1.2 Introduction g�n�rale et initiation � l'analyse de l'art m�di�val 1	4	4	20	12	
M1.2 Histoire de l'art moderne et contemporain			8	8	40	24	
		EP1.2.1 Introduction g�n�rale et initiation � l'analyse de l'art moderne 1	4	4	20	12	
		EP1.2.2 Introduction g�n�rale et initiation � l'analyse de l'art contemporain 1	4	4	20	12	
M1.3 Autres approches de l'histoire de l'art			8	8	58		
		EP1.3.1 P�riodisation de l'histoire de l'art	3	3	10		
		EP1.3.2 Approches compl�mentaires en art antique, m�di�val, moderne et contemporain	5	5	48		
M1.4 Comp�tences transversales			6	6		60	
		EP1.4.1 Anglais	2	2		18	
		EP1.4.2 Fran�ais	2	2		18	
		EP1.4.3 M�thodologie du travail universitaire 1	1	1		16	
		EP1.4.4 Technique documentaire Certification	1	1		8	
		EP1.4.5 Italien (facultatif) -Points bonifiants				18	
Semestre 2			30	30	116	124	
M2.1 Histoire de l'art antique et m�di�val			8	8	40	24	
		EP2.1.1 Introduction g�n�rale et initiation � l'analyse de l'art antique 2	4	4	20	12	
		EP2.1.2 Introduction g�n�rale et initiation � l'analyse de l'art m�di�val 2	4	4	20	12	
M2.2 Histoire de l'art moderne et contemporain			8	8	40	24	
		EP2.2.1 Introduction g�n�rale et initiation � l'analyse de l'art moderne 2	4	4	20	12	
		EP2.2.2 Introduction g�n�rale et initiation � l'analyse de l'art contemporain 2	4	4	20	12	
M2.3 Autres approches de l'histoire de l'art			8	8	34	24	
		EP2.3.1 Commentaires devant les �uvres	4	4		24	
		EP2.3.2 Iconographie religieuse et profane	2	2	22		
		EP2.3.3 Histoire des techniques et des mat�riaux	2	2	12		
M2.4 Comp�tences transversale			6	6	2	52	
		EP2.4.1 Anglais	2	2		18	
		EP2.4.2 Fran�ais	2	2		18	
		EP2.4.3 M�thodologie du travail universitaire 2	1	1		12	
		EP2.4.4 Technique documentaire Certification	1	1		2	

		EP2.4.5 MOBIL			2	2	
		EP2.4.5 Italien (facultatif) -Points bonifiants				18	

C2- Semestre 3 et semestre 4

			Coeff.	ECTS	CM	TD	TP
Semestre 3			30	30	152	104	
M3.1	Histoire de l'art antique et médiéval		8	8	44	24	
	EP3.1.1	Approfondissement de l'art antique 1	4	4	22	12	
	EP3.1.2	Approfondissement de l'art médiéval 1	4	4	22	12	
M3.2	Histoire de l'art moderne et contemporain		8	8	44	24	
	EP3.2.1	Approfondissement de l'art moderne 1	4	4	22	12	
	EP3.2.2	Approfondissement de de l'art contemporain 1	4	4	22	12	
M3.3	Autres approches de l'histoire de l'art		8	8	62		
	EP3.3.1	Initiation à l'histoire du patrimoine, des musées et des collections des périodes antique et médiévale	3	3	14		
	EP3.3.2	Elargissement des champs d'étude 1 : art antique, art médiéval, art moderne, art contemporain	5	5	48		
M3.4	Compétences transversales		6	6	2	56	
	EP3.4.1	Anglais	3	3		18	
	EP3.4.2	Français	2	2		18	
	EP3.4.3	Compétences numériques	1	1		18	
	EP3.4.4	MOBIL certification			2	2	
	EP3.4.5	Italien (facultatif) -Points bonifiants				18	
Semestre 4			30	30	154	102	
M4.1	Histoire de l'art antique et médiéval		8	8	44	24	
	EP4.1.1	Approfondissement de l'art antique 2	4	4	22	12	
	EP4.1.2	Approfondissement de l'art médiéval 2	4	4	22	12	
M4.2	Histoire de l'art moderne et contemporain		8	8	44	24	
	EP4.2.1	Approfondissement de l'art moderne 2	4	4	22	12	
	EP4.2.2	Approfondissement de de l'art contemporain 2	4	4	22	12	
M4.3	Autres approches de l'histoire de l'art		4	8	66		
	EP4.3.1	Initiation à l'histoire du patrimoine, des musées et des collections des périodes moderne et contemporaine	2	3	18		
	EP4.3.2	Elargissement des champs d'étude 2 : art antique, art médiéval, art moderne, art contemporain	2	5	48		
M4.4	Compétences transversales		6	6		54	
	EP4.4.1	Anglais	2	2		18	
	EP4.4.2	Français	2	2		18	
	EP4.4.3	Transition écologique et sociale	2	2		18	
	EP5.4.4	Italien (facultatif) -Points bonifiants				18	

		Coeff.	ECTS	CM	TD	TP
Semestre 5		30	30	238	176	
M5.1 Module 1		8	8	96	48	
2 cours au choix parmi les 4 dans la limite des places disponibles						
	EP5.1.1a Spécialisation en art antique 1	4	4	24	12	
	EP5.1.2b Spécialisation en art médiéval 1	4	4	24	12	
	EP5.1.3c Spécialisation en art moderne 1	4	4	24	12	
	EP5.1.4d Spécialisation en art contemporain 1	4	4	24	12	
M5.2 Module 2		8	8	96	48	
2 cours au choix parmi les 4 dans la limite des places disponibles						
	EP5.2.1a Spécialisation en art antique 2	4	4	24	12	
	EP5.2.2b Spécialisation en art médiéval 2	4	4	24	12	
	EP5.2.3c Spécialisation en art moderne 2	4	4	24	12	
	EP5.2.4d Spécialisation en art contemporain 2	4	4	24	12	
M5.3A Préparations aux parcours des Masters		8	8	46	12	
	EP5.3.1 Axes et thématiques de recherche	2	2	8		
	EP5.3.2 Présentation concours et journée professionnelle	2	2	14		
	EP5.3.3 Histoire de l'histoire de l'art	4	4	24	12	
M5.4 Compétences transversales		6	6		56	
	EP5.4.1 Anglais	2	2		18	
	EP5.4.2 Français	2	2		18	
	EP5.4.3 CERCIP obligatoire	2	2		20	
	EP5.4.4 Italien Thème-Version (facultatif) -Points bonifiants				20	
Semestre 6		30	30	226	174	
M6.1 Module 1		8	8	96	48	
2 cours au choix parmi les 4 dans la limite des places disponibles						
	EP6.1.1a Spécialisation en art antique 3	4	4	24	12	
	EP6.1.2b Spécialisation en patrimoine	4	4	24	12	
	EP6.1.3c Spécialisation en art moderne 3	4	4	24	12	
	EP6.1.4d Spécialisation en art contemporain 3	4	4	24	12	
M6.2 Module 2		8	8	96	48	
2 cours au choix parmi les 4 dans la limite des places disponibles						
	EP6.2.1a Spécialisation en art antique 4	4	4	24	12	
	EP6.2.2b Spécialisation en art médiéval 4	4	4	24	12	
	EP6.2.3c Spécialisation en art moderne 4	4	4	24	12	
	EP6.2.4d Spécialisation en art contemporain 4	4	4	24	12	
M6.3A Préparation aux parcours des Masters		8	8	32	16	
	EP6.3.1 Initiation à la recherche en histoire de l'art	1	1	6		
	EP6.3.2 Réaliser un master	2	2	20		
	EP6.3.3 Actualités des expositions, des musées	5	5	6	16	
M6.4 Compétences transversales		6	6	2	52	
	EP6.4.1 Anglais	2	2		18	
	EP6.4.2 Français	2	2		18	
	EP6.4.4 Atelier d'écriture scientifique	2	2		12	
	EP6.4.3 MOBIL		0	2	2	
	EP6.4.5 Italien (facultatif) Renforcement grammatical -Points bonifiants				20	

D. Modalités de contrôle de connaissances

D.1 L1 Semestre 1

			Contrôle continu intégral	Régime général						Régime spécial d'études					
				Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
				Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S1															
M1.1 Histoire de l'art antique et médiéval															
	EP1.1.1. Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art antique 1		N	CC	E&O	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00
	EP1.1.2 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art médiéval 1		N	CC	E&O	2 :00	ET	E	2 :00	ET	E	2:00	ET	E	2:00
M1.2 Histoire de l'art moderne et contemporain															
	EP1.2.1 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art moderne 1		N	CC	E&O	2:00	ET	E&O	2:00	ET	E&O	2:00	ET	E&O	2:00
	EP1.2.2 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art contemporain 1		N	CC&ET	E&O	1:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30
M1.3 Autres approches de l'histoire de l'art															
	EP1.3.1 Périodisation de l'histoire de l'art		N	ET	E	0:40	ET	E	0:40	ET	E	0:40	ET	E	0:40
	EP1.3.2 Approches complémentaires en art antique, médiéval, moderne et contemporain		N	CC	E	1:00 (x4)	ET	E	1 :00 (x4)	ET	E	1 :00 (x4)	ET	E	1:00 (x4)
M1.4 Compétences transversales															
	EP1.4.1 Anglais		N	CC	E&O	1:00	ET	E&O	1:00	ET	E	1:00	ET	E	1:00
	EP1.4.2 Français		N	CC	E&O	1:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30
	EP1.4.3 Méthodologie du travail universitaire 1		N		VAL			VAL			VAL			VAL	
	EP1.4.4 Technique documentaire Certification				VAL			VAL			VAL			VAL	
	EP1.4.5 Italien (facultatif) Points bonifiant		N	CC											

D.2 L1 Semestre 2

			Contrôle continu intégral	Régime général						Régime spécial d'études					
				Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
				Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S2															
M2.1 Histoire de l'art antique et médiéval															
		EP2.1.1 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art antique 2	N	CC	E&O	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00
		EP2.1.2 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art médiéval 2	N	CC&ET	E&O	2 :00	ET	E	2 :00	ET	E	2:00	ET	E	2:00
M2.2 Histoire de l'art moderne et contemporain															
		EP2.2.1 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art moderne 2	N	CC	E&O	2:00	ET	E&O	2:00	ET	E&O	2:00	ET	E&O	2:00
		EP2.2.2 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art contemporain 2	N	CC&ET	E&O	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00
M2.3 Autres approches de l'histoire de l'art															
		EP2.3.1 Commentaires devant les œuvres	N	CC	E&O	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
		EP2.3.2 Iconographie religieuse et profane	N	ET	E		ET	E	1:00	ET	E	1:00	ET	E	1:00
		EP2.3.3 Histoire des techniques et des matériaux	N	ET	E	1:00	ET	E	1:00	ET	E	1:00	ET	E	1:00
M2.4 Compétences transversales															
		EP2.4.1 Anglais	N	CC	E&O	1:00	ET	E&O	1:00	ET	E	1:00	ET	E	1:00
		EP2.4.2 Français	N	CC	E&O	1:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30
		EP2.4.3 Méthodologie du travail universitaire 2	N		VAL			VAL			VAL			VAL	
		EP2.4.4 Technique documentaire Certification	N		VAL			VAL			VAL			VAL	
		EP2.4.5 MOBIL	N		VAL			VAL			VAL			VAL	
		EP2.4.5 Italien (facultatif) Points bonifiants	N	CC											

D.3 L2 Semestre 3

		Contrôle continu intégral	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S3														
M3.1 Histoire de l'art antique et médiéval														
	EP3.1.1 Approfondissement de l'art antique 1	N	CC	E&O	2:00	ET	E	2:00	ET	E	3:00	ET	E	3:00
	EP3.1.2 Approfondissement de l'art médiéval 1	N	CC&ET	E&O	3:00	ET	E	3:00	ET	E	3:00	ET	E	3:00
M3.2 Histoire de l'art moderne et contemporain														
	EP3.2.1 Approfondissement de l'art moderne 1	N	CC&ET	E&O	3:00	ET	E	3:00	ET	E	3:00	ET	E	3:00
	EP3.2.2 Approfondissement de de l'art contemporain 1	N	CC	E&O	1:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30
M3.3 Autres approches de l'histoire de l'art														
	EP3.3.1 Initiation à l'histoire du patrimoine, des musées et des collections des périodes antique et médiéval	N	ET	E	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00
	EP3.3.2 Elargissement des champs d'étude 1 : art antique, art médiéval, art moderne, art contemporain	N	CC	E	4x 1 :00	ET	E&O	4x1 :00	ET	E	4x1 :00	ET	E	4x1 :00
M3.4 Compétences transversales														
	EP3.4.1 Anglais	N	CC	E&O	1:00	ET	E	1:00	ET	E	1:00	ET	E	1:00
	EP3.4.2 Français	N	CC	E&O	1:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30
	EP3.4.3 Compétences numériques	N		VAL			VAL			VAL			VAL	
	EP3.4.4 MOBIL certification	N		VAL			VAL			VAL			VAL	
	EP3.4.5 Italien (facultatif) points bonifiant	N	CC											

D.4 L2 Semestre 4

		Contrôle continu intégral	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S4														
M4.1 Histoire de l'art antique et médiéval														
	EP4.1.1 Approfondissement de l'art antique 2	N	CC	E&O	02:00	ET	E	2:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
	EP4.1.2 Approfondissement de l'art médiéval 2	N	CC&ET	E&O	03:00	ET	E&O	03:00	ET	E	03:00	ET	E	03:00
M4.2 Histoire de l'art moderne et contemporain														
	EP4.2.1 Approfondissement de l'art moderne 2	N	CC&ET	E&O	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP4.2.2 Approfondissement de de l'art contemporain 2	N	CC&ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
M4.3 Autres approches de l'histoire de l'art														
	EP4.3.1 Initiation à l'histoire du patrimoine, des musées et des collections des périodes moderne et contemporaine	N	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00	ET	E	02:00
	EP4.3.2 Elargissement des champs d'étude 2 : art antique, art médiéval, art moderne, art contemporain	N	CC	E	01:00 (x4)	ET	E	01:00 (x4)	ET	E	01:00 (x4)	ET	E	01:00 (x4)
M4.4 Compétences transversales														
	EP4.4.1 Anglais	N	CC	E&O	01:00	ET	E&O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	01:00
	EP4.4.2 Français	N	CC	E&O	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
	EP4.4.3 Transition écologique et sociale	N												
	EP4.4.4 Italien (facultatif) points bonifiant	N	CC											

D.5 L3 Semestre 5

			Contrôle continu intégral	Régime général						Régime spécial d'études					
				Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
				Type contrôle	Type d'épreuv e	Durée de l'épreuv	Type contrôle	Type d'épreuv	Durée de l'épreuv	Type contrôle	Type d'épreuv	Durée de l'épreuv	Type contrôle	Type d'épreuv	Durée de l'épreuv
S5															
M5.1 Module 1															
2 cours au choix parmi les 4 dans la limite des places disponibles															
		EP5.1.1a Spécialisation en art antique 1	N	CC	E&O	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00
		EP5.1.2b Spécialisation en art médiéval 1	N	CC&ET	E&O	03:00	ET	E	03:00	ET	E	3:00	ET	E	3:00
		EP5.1.3c Spécialisation en art moderne 1	N	CC&ET	E&O	03:00	ET	E	03:00	ET	E	3:00	ET	E	3:00
		EP5.1.4d Spécialisation en art contemporain 1	N	CC&ET	E&O	01:30	ET	E	01:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30
M5.2 Module 2															
2 cours au choix parmi les 4 dans la limite des places disponibles															
		EP5.2.1a Spécialisation en art antique 2	N	CC	E&O	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00
		EP5.2.2b Spécialisation en art médiéval 2	N	CC&ET	E&O	04:00	ET	E	04:00	ET	E	4:00	ET	E	4:00
		EP5.2.3c Spécialisation en art moderne 2	N	CC&ET	E&O	03:00	ET	E	03:00	ET	E	3:00	ET	E	3:00
		EP5.2.4d Spécialisation en art contemporain 2	N	CC&ET	E&O	03:00	ET	E	03:00	ET	E	3:00	ET	E	3:00
M5.3A Préparations aux parcours des Masters															
		EP5.3.1 Axes et thématiques de recherche	N	VAL	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
		EP5.3.2 Concours journée professionnelle	N	CC	E&O	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
		EP5.3.3 Histoire de l'histoire de l'art	N	CC&ET	E&O	02:00	ET	E	02:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00
M5.4 Compétences transversales															
		EP5.4.1 Anglais	N	CC	E&O	01:00	ET	E	01:00	ET	E	1:00	ET	E	1:00
		EP5.4.2 Français	N	CC	E&O	01:30	ET	E	01:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30
		EP5.4.3 CERCIP obligatoire													
		EP5.4.4 Italien Thème (facultatif) points bonifians	N	CC											

D.6 L3 Semestre 6

			Contrôle continu intégral	Régime général						Régime spécial d'études					
				Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
				Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S6															
M6.1 Module 1															
2 cours au choix parmi les 4 dans la limite des places disponibles															
		EP6.1.1a Spécialisation en art antique 3	N	CC	E&O	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
		EP6.1.2b Spécialisation en art médiéval 3	N	CC	E&O	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
		EP6.1.3c Spécialisation en art moderne 3	N	CC&ET	E&O	3:00	ET	E	3:00	ET	E	3:00	ET	E	3:00
		EP6.1.4d Spécialisation en art contemporain 3	N	CC	E&O	3:00	ET	E	1:30	ET	E	3:00	ET	E	1:30
M6.2 Module 2															
2 cours au choix parmi les 4 dans la limite des places disponibles															
		EP6.2.1a Spécialisation en art antique 4	N	CC&ET	E&O	3 :00			3:00	ET	E	3 :00	ET	E	3:00
		EP6.2.2b Spécialisation en art médiéval 4	N	CC	E&O	3:00	ET	E	3:00	ET	E	3 :00	ET	E	3:00
		EP6.2.3c Spécialisation en art moderne 4	N	CC&ET	E&O	3:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00	ET	E	2:00
		EP6.2.4d Spécialisation en art contemporain 4	N	CC	E	3:00	ET	E	2:00	ET	E	3:00	ET	E	2:00
M6.3A Préparations aux parcours des Masters															
		EP6.3.1 Initiation à la recherche en HDA	N	CC	E&O	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
		EP6.3.2 Réaliser un master	N	VAL			VAL	E		ET	E	1:00	ET	E	1:00
		EP6.3.3 Actualités des expositions, des musées	N	CC	E&O	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier	ET	E	dossier
M6.4 Compétences transversales															

	EP6.4.1 Anglais	N	CC	E&O	1:00	ET	E	1:00	ET	E	1:00	ET	E	1:00
	EP6.4.2 Français	N	CC	E&O	1:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30	ET	E	1:30
	EP6.4.3 Atelier d'écriture scientifique		CC	E	1:00	ET	E	1:00	ET	E	1:00	ET	E	1:00
	EP6.4.4 MOBIL													
	EP6.4.5 Italien Thème (facultatif) points bonifiants	N	CC											

E- Descriptif des enseignements de la licence

Semestre 1

EP1.1.1. Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art antique 1 (H. Fragaki/ O. Prisset)

Les Cours Magistraux proposent une initiation à l'analyse de l'urbanisme et de l'architecture grecque antique de la période géométrique à la fin de l'époque hellénistique. Ces cours sont en rapport étroit avec le contexte historique et géographique dans lequel cet art s'est développé.

Les cours d'urbanisme seront liés à la planification des villes grecques. Une pratique d'urbanisme grecque apparaît à l'occasion de la fondation des colonies, où les Grecs qui s'installent se partagent des *cléroï* de terrains urbains et agricoles. Les trames orthogonales ainsi définies d'emblée mettront souvent des siècles à se remplir et subsistent parfois encore. Cette pratique va être affinée et théorisée à l'époque classique, notamment par Hippodamos de Milet, que l'on considère comme le véritable fondateur de l'urbanisme grec.

Les cours d'architecture grecque aborderont, en introduction, les questions des carrières, des matériaux et des techniques de construction ainsi que celles liées aux architectes et aux ateliers. Ils porteront également sur la durée des constructions (réparations, réaménagements, reconstructions, emplois). Les aspects économiques et sociaux seront également traités : coût et financement, maîtrise d'ouvrage et projet architectural, métiers de la construction. La question de la couleur dans l'architecture sera traitée au fil de l'eau. Les cours suivants se déclineront par l'étude de monuments marquants (tels que le temple d'Artémis à Corcyre ou d'Apollon Epikourios à Bassae Phigalie) et principaux sanctuaires (Delphes, Olympie, Epidaure, Samothrace entres autres exemples). L'acropole d'Athènes fera l'objet d'une attention particulière avec l'examen du Parthénon, Erechthéion, Propylées et Temple d'Athéna Nikè.

La question du décor architectural sera abordée au second semestre dans le cadre des cours sur la sculpture grecque.

Les TD seront consacrés à l'apprentissage du vocabulaire de description architecturale (typologie des bâtiments et styles architecturaux) et à la réalisation de commentaires de plans, élévations, coupes, restitutions, restaurations et vues perspectives.

EP1.1.2 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art médiéval 1 (P. Charron/ E. Neuilly)

Les arts de l'image du Haut Moyen Âge à la période romane (VIII^e-XII^e)

Le cours magistral (CM) et les travaux dirigés (TD) qui y sont associés ont pour sujet l'étude des arts de l'image de la période carolingienne jusqu'à la période romane, c'est-à-dire du VIII^e siècle à la fin du XII^e siècle sur le territoire occidental. Les corpus d'œuvres concernés appartiennent à des zones de production artistique diverses : le royaume des Francs, l'empire carolingien et le royaume de France. Ces territoires qui se recouvrent en partie mais ne portent pas le même nom en fonction des périodes historiques vont être étudiés comme foyers de création artistique. Nous ferons également appel à des œuvres produites en Italie (dans le Latium, Rome) et sur le territoire relevant du pouvoir byzantin (Ravenne, Constantinople).

Les TD porteront sur le vocabulaire, la chronologie et seront l'occasion de s'initier au commentaire d'œuvres. Compétences acquises : connaissance des corpus et de la chronologie, maîtrise du vocabulaire spécialisé, acquisition de la méthodologie du commentaire d'œuvre.

EP1.2.1 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art moderne 1 (S. Lee)

Ces cours seront consacrés à l'essor que connut la production artistique en Italie entre le XV^e et le XVI^e siècle. Ce premier volet propose une initiation à l'art de l'image (peinture et sculpture) à la Renaissance envisagé dans toute sa diversité, en lien étroit avec les contextes historiques et géographiques spécifiques de la péninsule italienne. Qu'est-ce qui définit la Renaissance dans le domaine des arts de l'image ? Le regard vers l'art antique, la représentation de la Nature, le nouveau statut de l'artiste, la théorisation de l'art.

Les travaux dirigés (TD) en lien avec les cours magistraux permettront de travailler à l'acquisition des méthodes et connaissances fondamentales de la discipline au travers d'étude de cas.

Au semestre suivant, le second volet portera sur l'architecture en Italie entre le XV^e et le XVI^e siècle.

EP1.2.2 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art contemporain 1 (P. Chevalier / C. Montfort)

L'invention de la nature : panoramas transatlantiques (1810-1914)

Comment l'histoire de la peinture de paysage porte-t-elle une pensée de la nature, de l'écologie et du climat ? Le cours permettra de poser les jalons d'une histoire de l'art du XIX^e et du début du XX^e siècle, en s'intéressant plus particulièrement à l'invention du paysage, par les liens étroits entretenus entre peinture, sciences de la nature et histoire politique. Les grandes explorations des pôles comme les guerres de conquêtes coloniales ont donné lieu à une abondante production picturale qui a nourri notre culture visuelle contemporaine. À partir d'une histoire transnationale, entre l'Europe et les Amériques, du Nord et du Sud, il s'agira d'analyser l'articulation entre une invention de la nature, des parcs nationaux, de l'écologie, souvent liée à la construction des identités nationales, avec l'histoire des œuvres et des artistes. Du paysage romantique à la naissance de l'abstraction, le cours incitera les étudiants à envisager l'histoire de l'art dans son articulation avec l'histoire des sciences et l'histoire environnementale.

EP1.3.1 Périodisation de l'histoire de l'art (E. Neuilly)

L'histoire de l'art occidental est organisée selon le découpage « traditionnel » initié aux Temps modernes. Les enseignements de la Licence suivent ainsi cette répartition en quatre grandes périodes historiques : antique, médiévale, moderne et contemporaine. Ces délimitations chronologiques ont été définies à posteriori, par les sciences qui ont suivi chacune d'entre elles. On ne parlait pas d'Antiquité au temps de la Grèce hellénistique ou de la République de Rome, ni de Moyen Age lors de l'empire carolingien ou du règne de Charles VII. Ces appellations sont arbitraires, tout comme le découpage géographique qui les accompagnent. Cet enseignement est alors l'occasion de se questionner sur ces traditions, en mettant en perspective les découpages chronologiques les unes avec les autres. Cela permettra également de s'intéresser à certains champs de l'art qui ne seront pas ou peu vu lors de la Licence. Après une présentation de cette périodisation « institutionnelle », parmi les questionnements envisagés, un dialogue sera fait entre les chronologies de l'Égypte des Pharaons et la Grèce minoenne ; celles de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen Age ; ou encore les différentes Renaissances connues de l'art occidental (carolingienne, puis plus tard, la Renaissance italienne et enfin la Renaissance française) ; et aussi la période moderne avec le changement du paradigme occidental : celui de l'espace-monde.

EP1.3.2 Approches complémentaires en art antique, médiéval, moderne et contemporain

-Art antique. Arts italiotes. (E. Champion)

Ce cours ambitionne de faire découvrir toute la diversité de l'art italiote, de l'époque géométrique et de l'établissement des premières colonies grecques en Italie méridionale, à l'époque hellénistique. Une fois le contexte historique de la Grande-Grèce introduit, les séances s'articuleront autour des différents médiums artistiques : la céramique, la peinture, la sculpture, l'architecture et l'orfèvrerie. Cet enseignement permettra également aux étudiants de se familiariser avec la méthodologie du commentaire d'œuvres préromaines, qui sera expliquée et mise en pratique progressivement tout au long du semestre.

-Art médiéval. (E. Neuilly)

La partie médiévale proposera une première prise de contact avec le vocabulaire et les méthodes de description de l'architecture médiévale. Seront étudiés les différents types de plans, d'élévation et d'ouvertures, les systèmes d'appareillage et de voûtement, de même que les grands principes de charpenterie.

-Art moderne (Ch. Morin)

Le cours sera consacré à l'apprentissage du vocabulaire de l'architecture moderne.

-Art contemporain (O. Prisset)

Le contenu du cours sera détaillé par l'enseignant lors de la première séance.

EP1.4.1 Anglais (L. Juigner)

L'enseignement de l'anglais pour historiens de l'art vise à faire progresser tous les étudiants en anglais tout en leur apportant les outils linguistiques de leur discipline. Les cours ont lieu alternativement au Centre de Ressources en Langues (CRL) et en salle de cours. Toutes les compétences écrites et orales seront travaillées. En L1 une attention particulière sera apportée à l'acquisition du vocabulaire de l'histoire de l'art ainsi qu'à la méthodologie de la description en anglais.

EP1.4.2 Français (V. Prioux)

Les cours de première année ont pour but une bonne maîtrise des techniques des travaux universitaires. Le TD porte sur le commentaire de textes à l'écrit et la synthèse de documents à l'oral.

EP1.4.3 Méthodologie du travail universitaire 1

Le but de cet enseignement de méthodologie du travail universitaire est d'apprendre aux étudiants qui entrent à l'université à acquérir de nouvelles méthodes de travail afin de construire progressivement un savoir solide et cumulatif et de les familiariser avec les exigences du travail universitaire.

EP1.4.4 Technique documentaire Certification

Semestre 2

EP2.1.1 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art antique 2 (H. Fragaki / O. Prisset)

Ce cours est consacré à l'iconographie grecque, notamment à la représentation des dieux, des héros et des mythes sur différents types de support : peinture sur vases, sculpture architecturale, reliefs, statuaire, mosaïque, peinture monumentale, arts mineurs et objets divers, quotidiens ou cultuels. Dans le cadre des cours magistraux, nous examinerons l'apparence physique des personnages, les vêtements, attributs, postures et attitudes qui les distinguent et qui permettent de les reconnaître. Les sources écrites seront également prises en compte, pour compléter cette image en mettant en évidence le caractère des figures, leurs aventures et les actions dans lesquelles elles s'engagent. En effet, l'étude de la mythologie sera essentielle pour interpréter les scènes narratives qui s'en inspirent, leur évolution au cours des siècles et leurs variantes, parfois nombreuses. Dans une approche thématique, nous verrons comment les récits mythiques sont représentés, comment on peut les identifier correctement et les commenter en prenant en considération le contexte historique et artistique, mais aussi les matériaux et les techniques de fabrication des œuvres qui seront abordées. L'objectif final consistera à acquérir la méthodologie de l'analyse iconographique, les connaissances et les compétences qui permettront de l'appliquer à l'étude de l'art grec dans son ensemble. À partir d'exemples précis et d'exercices, les TD viendront compléter les notions saisies en CM. Ils permettront de mettre en pratique et d'assimiler la méthode de l'analyse iconographique d'œuvres d'art grec puisées dans des corpus et médiums variés.

EP2.1.2 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art médiéval 2 (L. Gaugain / H. Freby)

Architecture et sculpture au Premier Moyen Âge

Les cours magistraux (CM) proposent une première approche de l'architecture et de la sculpture de la première moitié du Moyen Âge, du V^e au XI^e siècle. Il s'agit de parcourir la production

artistique de l'Europe et de Byzance, depuis les royaumes barbares d'Occident jusqu'à l'art roman. Selon une organisation chronologique et géographique sont ainsi étudiés les arts paléochrétiens, byzantins, wisigothiques, mérovingiens, carolingiens et romans. Le cours met l'accent sur les grands sites comme Saint Sabine à Rome, le baptistère Saint-Jean à Poitiers, la chapelle palatine d'Aix-la-Chapelle et l'abbaye de Lorsch et sur quelques monuments incontournables de l'art roman : Saint-Philibert de Tournus, l'abbaye de Cluny et Saint-Savin-sur-Gartempe notamment. L'objectif du cours est d'amener les étudiants à la maîtrise du commentaire de monument qui demande de replacer un édifice dans son contexte de production et de montrer sa place dans la création architecturale de son temps.

EP2.2.1 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art moderne 2 (C. Debuiche / S. Hequette)

Ces cours seront consacrés à l'essor que connut la production artistique en Italie entre le XV^e et le XVI^e siècle. À la suite du premier semestre, ce second volet propose une initiation à l'art de l'architecture à la Renaissance envisagé dans toute sa diversité, en lien étroit avec les contextes historiques et géographiques spécifiques de la péninsule italienne. Qu'est-ce qui définit la Renaissance dans le domaine de l'architecture ? Le regard vers l'art antique, la commande, le nouveau statut de l'artiste, la théorisation de l'art... Les travaux dirigés (TD) en lien avec les cours magistraux permettront de travailler à l'acquisition des méthodes et connaissances fondamentales de la discipline au travers d'étude de cas.

EP2.2.2 Introduction générale et initiation à l'analyse de l'art contemporain 2 (A. Jeanroy / C. Monfort / O. Prisset)

Cet EP sera consacré à l'histoire de l'architecture contemporaine de 1850 à 2025, avec un focus particulier en TD sur le Mouvement moderne dans l'entre-deux-guerres (1914-1937 ; Monfort et Prisset). Les CM seront l'occasion de balayer la production architecturale emblématique dans la sphère occidentale à partir d'études de cas comme la tour Eiffel, l'Opéra Garnier, la naissance des gratte-ciel ou l'unité d'habitation de Marseille. Ces focus nous permettront d'initier des questions de fond : qu'est-ce qui fait architecture au XIX^e et au XX^e siècles ? L'acte de construire change-t-il avec l'introduction de nouveaux matériaux ? Qu'est-ce que l'évolution des styles architecturaux dit de l'évolution des sociétés, des commanditaires et de la culture architecturale ?

EP2.3.1 Commentaires devant les œuvres (J. Caron / H. Freby / S. Hequette / M. Bonhomme)

Art antique (J. Caron) : Les TD de commentaire devant les œuvres de la période antique consisteront à étudier des œuvres grecques et romaines conservées au Musée des Beaux-arts de Tours, ainsi que les monuments antiques de la ville de *Caesarodunum*/Tours. Ces séances privilégiées permettront de mettre en application les notions vues dans les cours des S1 et S2, et de s'exercer à l'observation et la description des œuvres et des vestiges.

Art médiéval (H. Freby) Les TD de commentaire des monuments médiévaux de la ville de Tours complètent les cours magistraux en apprenant aux étudiants – in situ - à identifier, lire et exploiter les documents ou relevés d'architecture (plans, coupes, élévations) et à les comparer aux édifices afin de maîtriser la tridimensionnalité des œuvres et de mieux les appréhender.

Art moderne (S. Hequette): Les TD de commentaires des œuvres introduiront les étudiants aux vocabulaires et aux techniques d'analyse d'une image. Les séances se tiendront dans les salles du Musée des Beaux-arts de Tours qui possède une riche collection d'œuvres de la Renaissance : elles permettront aux étudiants d'envisager la matérialité des œuvres et de se confronter à leur aura, ainsi que de mettre en pratique les connaissances acquises dans les cours magistraux.

Art contemporain (M. Bonhomme) : séances en petit groupe au contact des œuvres au Musée des Beaux-Arts de Tours et au Centre de Création Contemporaine Olivier Debré.

EP2.3.2 Iconographie religieuse et profane (E. Champion / P. Charron)

Le cours d'introduction à l'iconographie profane et religieuse est organisé en deux parties distinctes. L'iconographie religieuse médiévale sera abordée par ses grands thèmes et par les textes sources afin de donner les clés de lecture et d'identification indispensables à la lecture des images. L'iconographie profane antique portera sur l'étude des mythes, extraits de l'Illiade et de l'Odyssée d'Homère.

EP2.3.3 Histoire des techniques et des matériaux (H. Freby)

Le cours propose d'une part une présentation des différentes techniques artistiques et de construction traditionnelle et d'autre part une introduction aux techniques de la peinture et des arts précieux. Tout en revenant sur le vocabulaire spécifique, il s'agira de comprendre l'évolution de ces techniques de l'Antiquité à la période contemporaine. À la suite de la présentation des différents types de matériaux de construction et des différents types de médiums, aussi bien dans la sculpture que la peinture et autres arts plastiques, nous proposerons une synthèse visant à montrer l'évolution de ces techniques au cours du temps. L'objectif du cours est de maîtriser le vocabulaire et d'être en mesure d'identifier les différentes techniques artistiques et de construction.

EP2.4.1 Anglais (L. Juigner)

L'enseignement de l'anglais pour historiens de l'art vise à faire progresser tous les étudiants en anglais tout en leur apportant les outils linguistiques de leur discipline. Les cours ont lieu alternativement au Centre de Ressources en Langues (CRL) et en salle de cours. Toutes les compétences écrites et orales seront travaillées. En L1 une attention particulière sera apportée à l'acquisition du vocabulaire de l'histoire de l'art ainsi qu'à la méthodologie de la description en anglais.

EP2.4.2 Français (V. Prioux)

Le thème du deuxième semestre est l'argumentation : savoir mener à bien une dissertation à l'écrit et s'exprimer à l'oral sans notes rédigées.

EP2.4.3 Méthodologie du travail universitaire 2

Le but de cet enseignement de méthodologie du travail universitaire est d'apprendre aux étudiants qui entrent à l'université à acquérir de nouvelles méthodes de travail afin de construire progressivement un savoir solide et cumulatif et de les familiariser avec les exigences du travail universitaire.

EP2.4.4 Techniques documentaires. Certification.

EP2.4.5 MOBIL

Semestre 3

EP3.1.1 Approfondissement de l'art antique 1 — enseignantes : N. Lubtchansky et J. Caron

Art et archéologie des Étrusques et des Italiques au contact de la culture grecque

Faisant suite au CM de L1 sur l'art italote, cet enseignement considérera les autres populations de l'Italie préromaine : les Étrusques et les Italiques, qui ont côtoyé les Grecs d'Italie et ont été en relation avec les Grecs métropolitains. Le CM suivra l'évolution chronologique, depuis l'époque géométrique ou villanovienne jusqu'à l'époque classique et hellénistique.

Les aspects techniques, stylistiques, iconographiques et archéologiques des différentes œuvres retenues seront abordés. La maîtrise de l'exercice du commentaire d'œuvres, à travers ces différents aspects, sera privilégiée et fera l'objet de l'évaluation, sous la forme d'un texte rédigé associé à de courtes questions complémentaires. Le CM étant articulé avec le TD, il conviendra de réviser chaque séance pour le TD suivant.

EP3.1.2 Approfondissement de l'art médiéval 1 — enseignants : J. Noblet et H. Freby

Architecture gothique

De l'abbaye de Saint-Denis à la cathédrale d'Evreux, les grands chantiers du gothique du nord seront abordés chronologiquement, du premier gothique au gothique rayonnant. Des variantes comme l'architecture du gothique de l'ouest et du gothique méridional, mais aussi l'architecture cistercienne seront traitées. Ces approches monographiques permettront de questionner la perception de la lumière dans l'articulation de l'espace, à travers les expériences de chœur ouvert, de lux continua... En parallèle, les grands programmes de sculpture associés aux chantiers des cathédrales de Chartres, Amiens, Reims, seront abordés sur le plan iconographique et stylistique.

EP3.2.1 Approfondissement de l'art moderne 1 — enseignant : C. Morin

A l'issue de la Renaissance maniériste, à l'aube du XVII^e siècle une esthétique nouvelle apparaît sous l'égide de l'Eglise catholique. En butte à la Réforme. « L'art baroque » se développe dans l'Italie des papes, puis dans la France des Bourbons. Souvent prise entre ultramontanisme et gallicanisme, la France développe une architecture singulière dont le qualificatif de « classique » ne recouvre que très partiellement la créativité d'une époque où apparaissent de nouveaux programmes architecturaux, maisons de campagne, hôtels aristocratiques et même bâtiments publics.

EP3.2.2 Approfondissement de l'art contemporain 1 — enseignante : C. Monfort

L'enseignement des arts dans le monde de la fin du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle

Comment devient-on artiste ou artisan d'art au sein des empires coloniaux français, espagnol et britannique, tant dans les métropoles que dans les colonies ? Pour asseoir leur domination, les colons ont cherché à réguler la production artistique dans les colonies, notamment en y gouvernant et contrôlant les formations artistiques. Les modèles européens des écoles de dessin, des académies des beaux-arts, des écoles d'arts appliqués ou des *schools of design* ont été transférés selon diverses modalités vers les colonies pour répondre à des enjeux variés. À travers un panorama fragmentaire multipliant les études de cas, nous tâcherons de révéler la diversité et la complexité de ces situations. D'autre part, sans minimiser les logiques de domination, il ne faut pas nier l'agentivité des colonisés. Ces derniers sont loin d'être passifs et possèdent un bagage intime, culturel et artistique qu'ils vont faire résonner avec les modèles occidentaux. Ces derniers sont imposés, désirés, assimilés, interrogés, confrontés, réinventés, subvertis et resémantisés pour produire des "occidentalismes", des œuvres nouvelles, souvent hybrides et métisses, qui défendent et représentent d'autres réalités et identités. Nous nous intéresserons aux "centres" pour mieux appréhender les "périphéries" qui deviendront les "centres" de ce cours.

EP3.3.1 Initiation à l'histoire du patrimoine, des musées et des collections des périodes antique et médiévale — enseignantes : E. Champion et E. Neuilly

Ce cours est une initiation à la notion de patrimoine qui met en évidence son caractère polysémique et sensibilise les étudiants à son évolution. Lors d'une séance introductive, est posé le cadre théorique, puis est évoquée de manière diachronique la prise de conscience patrimoniale, en Europe. Le cours s'attardera sur l'essor des collections privées aux XVI^e et XVII^e siècles, puis sur le moment charnière que constitue la Révolution française. Enfin, sera questionnée la lente inflation patrimoniale qui s'est accentuée au cours de la dernière décennie, dont les modalités et les enjeux sont clairement exposés. Le cours sera aussi l'occasion de rencontrer des professionnels.

EP3.3.2 Elargissement des champs d'étude 1 : art antique, art médiéval, art moderne, art contemporain

-Art antique — enseignante : J. Caron

En complément de l'enseignement consacré aux arts étrusques et italiques, le propos se concentrera sur l'architecture urbaine, depuis la fondation des cités jusqu'à la parure architecturale d'édifices tant religieux que privés. Il s'agira d'en étudier l'organisation, les techniques de construction et les matériaux mis en œuvre.

-Art médiéval — enseignant·e·s : E. Neuilly

Sculptures, peintures murales et vitraux : XII^e-XIV^e siècles

L'amenuisement dans les édifices religieux de la surface murale au cours des XII^e-XIV^e siècles a permis d'accorder une place de plus en plus grande aux vitraux, au détriment des cycles picturaux, si bien qu'Emile Mâle ou Henri Focillon se sont même interrogés sur la qualité d'une « peinture gothique » jugée sur le déclin. Néanmoins, nombre d'églises possèdent encore des zones peintes : parties basses traitées en registres superposés, voûtains, revers de façade, supports, parois en faux-appareil... qui entrent en résonance avec le décor des surfaces vitrées et les programmes sculptés.

Le cours, consacré au vitrail, à la peinture murale et à certains corpus sculptés faisant écho aux œuvres monumentales évoquées au premier semestre, outre les questions de technique et d'iconographie, permettra d'étudier de grands cycles conservés comme le corpus de verrières de la cathédrale de Chartres ou de la Sainte-Chapelle de Paris, les peintures récemment restaurées de la cathédrale de Poitiers ou les grands programmes sculptés de la fin du XIII^e siècle et du XIV^e siècle. Par ailleurs, une mise en parallèle sera opérée avec l'architecture domestique, qui accorde toujours une grande place au décor peint comme au Palais des Papes d'Avignon.

-Art moderne — enseignant : S. Lee

La création artistique en Europe au début du XVII^e siècle : autour de Rubens, maître européen

Ce cours propose d'explorer la création artistique européenne entre 1600 et 1640 à travers la figure centrale de Peter Paul Rubens (1577–1640). Peintre de premier plan, mais aussi diplomate, humaniste et collectionneur, Rubens incarne une pratique artistique transnationale, étroitement liée aux grandes puissances politiques et culturelles de son temps. À partir de l'étude de ses œuvres – commandes religieuses liées à la Contre-Réforme catholique, scènes mythologiques, portraits des plus hauts cercles du pouvoir, paysages et autres compositions –, nous analyserons les grands enjeux artistiques, politiques et culturels qui traversent l'Europe à cette époque (Pays-Bas méridionaux, Italie, Espagne, France, Angleterre). Le cours portera également sur ses sources d'inspiration (Antiquité, Renaissance, contemporains), sur le rôle central de son atelier, ainsi que sur la réception de son œuvre auprès des artistes de son temps.

-Art contemporain — enseignant : O. Prisset

L'enseignant présentera les contenus ainsi que le déroulé du cours du semestre lors de la première séance.

EP3.4.1 Anglais — enseignante : L. Juigner

L'enseignement de l'anglais pour historiens de l'art vise à faire progresser tous les étudiants en anglais généraliste tout en leur apportant les outils linguistiques de leur discipline. Les cours ont lieu alternativement au Centre de Ressources en Langues (travail en autonomie guidée) et en salle de cours avec équipement audio-visuel (enseignement de spécialité sous la forme d'études d'œuvres et d'artistes à partir de contenus authentiques). Toutes les compétences seront travaillées, y compris l'interaction orale. Programme du S1 : L'ART BRITANNIQUE

EP3.4.2 Français — enseignante : V. Prioux

Semestre 4**EP4.1.1 Approfondissement de l'art antique 2** — enseignante : E. Champion*Introduction à l'art romain.*

L'art romain, ensemble de sculptures, de mosaïques, de peinture, de céramiques... mais aussi de vestiges architecturaux, d'objets témoignant de la vie quotidienne, a bénéficié de découvertes faites au fur et à mesure du développement de l'archéologie. La civilisation romaine se déploie pendant plus d'un millénaire, de la fondation de Rome (753 avant J.-C.) à la chute de l'Empire, au IV^{ème} siècle après J.-C. Le cours propose une initiation à l'art romain envisagé dans toute sa diversité. Il permettra aux étudiants de se familiariser avec l'analyse architecturale et iconographique ainsi que stylistique des œuvres en lien étroit avec le contexte historique et géographique dans lequel elles se sont développées.

EP4.1.2 Approfondissement de l'art médiéval 2 — enseignant·e·s : P. Charron et H. Freby*Les arts de l'image et les arts précieux au XIII^e et XIV^e siècles.*

Les CM et TD sont une introduction à l'étude des arts de l'image et des arts précieux des années 1200 jusqu'à la fin du XIV^e siècle dans les foyers artistiques septentrionaux et méridionaux. Le cours est divisé en cinq dossiers organisés suivant un ordre chronologique et s'appuie sur des œuvres majeures : 1. Le style 1200 ; 2. Le XIII^e siècle : la peinture septentrionale (les arts sous saint Louis) et la peinture italienne (le style byzantin) ; 3. Le XIV^e siècle : les foyers italiens (Toscane, Ombrie, Latium) et leurs apports aux peintures méditerranéenne (Barcelone, Avignon) et septentrionale (Paris, Londres, Prague) ; 4. Les courants naturalistes (Paris, Avignon) ; 5. Le gothique international. Les TD constituent un complément disciplinaire et méthodologique du cours. Y seront plus spécifiquement étudiées les techniques artistiques et les œuvres majeures du corpus.

EP4.2.1 Approfondissement de l'art moderne 2 — enseignant : S. Lee*Art en France (1680–1789) – Peinture, sculpture, objets et décors*

Ce cours propose d'explorer les arts en France de la fin du règne de Louis XIV à la veille de la Révolution. Il s'intéresse à la peinture, à la sculpture, au décor intérieur et aux objets d'art (meublé, céramique, miroirs), en mettant l'accent sur les pratiques artistiques et les formes de création qui marquent cette période.

À travers les œuvres de Le Brun, Puget, Coysevox, Watteau, Boucher, Chardin, Oudry, Fragonard, Bouchardon, Hubert Robert ou encore David, nous explorons les grands courants artistiques du XVIII^e siècle, les conditions de commande et d'exposition, l'évolution du goût, ainsi que le rôle des institutions (Académie, Salons) et l'essor de la critique d'art.

EP4.2.2 Approfondissement de l'art contemporain 2 — enseignante : P. Chevalier*Manières de faire : être artiste, artisan ou ingénieur, de Marcel Duchamp à Mierle Laderman Ukeles (1914-2012)*

Que signifie devenir artiste au début du XX^e siècle ? Les avant-gardes n'ont cessé d'interroger le statut de l'artiste, tant dans sa formation que dans le fonctionnement de l'atelier et les pratiques, matériaux et techniques convoqués. Le ready-made de Duchamp comme les artistes du Bauhaus ont défié les hiérarchies pour revendiquer une porosité des définitions entre artiste et artisan. Les enjeux politiques et économiques de l'expressionnisme abstrait, du pop art ou de l'art conceptuel, ont fait émerger des rapprochements avec le monde ouvrier et permis d'interroger la définition du geste artistique dans la société. En revenant sur les grands courants de l'art du XX^e siècle, le cours permettra de travailler sur des notions clés relatives à la formation des artistes, au travail

collectif, à l'atelier, tout en proposant une initiation aux approches anthropologiques et techniques de l'art contemporain. Les travaux dirigés prendront pour point de départ l'exposition « *Au temps de Camille Claudel : être sculptrice à Paris* » (musée des Beaux-Arts de Tours), dédiée à la formation des artistes femmes autour de 1900, pour ensuite ouvrir sur l'évolution de ces formations au XX^e siècle et l'articulation entre théories féministes et perception du travail artistique.

EP4.3.1 Initiation à l'histoire du patrimoine, des musées et des collections des périodes moderne et contemporaine — enseignante : S. Hequette et A. Jeanroy

L'enseignante présentera les contenus ainsi que le déroulé du cours concernant la période moderne lors de la première séance.

Les cours concernant la période contemporaine se concentreront sur des études de cas (collection, musée, institution, service patrimonial, français et internationaux) dont nous détaillerons l'histoire, le fonctionnement, les œuvres et les enjeux. Le but étant de construire une cartographie, la plus précise possible, des dynamiques culturelles qui ont transformé le paysage institutionnel de l'art et du patrimoine (diversification des pratiques artistiques, régionalisation de la culture, rôle social du musée, spectacularisation, surtourisme, scientificité des approches).

EP4.3.2 Elargissement des champs d'étude 2 : art antique, art médiéval, art moderne, art contemporain

Art antique — enseignante : E. Champion

L'enseignante présentera les contenus ainsi que le déroulé du cours du semestre lors de la première séance.

Art médiéval — enseignante : P. Charron

Les séances de renforcement seront consacrées à des questions d'iconographie profane et religieuse en lien avec les œuvres étudiées en cours d'Approfondissement de l'art médiéval 1 (EP4.1.2). Ce sera l'occasion de travailler sur les textes sources et sur les nouvelles images créées dans l'espace européen aux XIII^e et XIV^e siècles.

Art moderne — enseignant : S. Lee

Représenter les choses : la « nature morte » en Europe à l'époque moderne
Au tournant du XVII^e siècle, la représentation de *choses* – aliments, fleurs, instruments, vaisselle – devient un sujet indépendant dans la peinture. Ce nouveau genre pictural, dont l'expression française « nature morte » n'apparaît qu'au XVIII^e siècle, connaît un essor à travers l'Europe : en Italie, aux Pays-Bas (tant en Flandre qu'en Hollande), en France et en Espagne. Ce cours propose d'examiner les origines et l'évolution de ce genre dans leur contexte historique, religieux et culturel, marqué par de profonds bouleversements. Une attention particulière sera portée aux dynamiques d'échanges, de circulation et d'émulation entre artistes de différentes régions. Seront également abordés : les techniques picturales, le marché de l'art en pleine expansion, ainsi que les mentions de la « nature morte » dans les discours théoriques sur l'art.

Art contemporain — enseignante : P. Chevalier

Une brève histoire de la critique d'art

Des comptes rendus des Salons aux podcasts contemporains, la critique d'art s'est développée sous de multiples formats qui portent une voix singulière, un regard, un jugement esthétique et un savoir sur les œuvres. En retraçant une histoire de la critique d'art, le cours sera l'occasion d'étudier les modalités d'écriture à partir des œuvres pour cerner les nuances entre critique d'art et histoire de l'art et pour saisir ce que Louis Marin décrit comme le dépassement du « langage de l'impression » dans un langage commun et partagé.

EP4.4.1 Anglais — enseignante : L. Juigner

L'enseignement de l'anglais pour historiens de l'art vise à faire progresser tous les étudiants en anglais généraliste tout en leur apportant les outils linguistiques de leur discipline. Les cours ont lieu alternativement au Centre de Ressources en Langues (travail en autonomie guidée) et en salle de cours avec équipement audio-visuel (enseignement de spécialité sous la forme d'études d'œuvres et d'artistes à partir de contenus authentiques). Toutes les compétences seront travaillées, y compris l'interaction orale. Programme du S2 : L'ART AMÉRICAIN

EP4.4.2 Français — enseignante : V. Prioux**EP4.4.3 Transition écologique et sociale****Semestre 5****MODULE 1 :**

2 cours sur 4 dans la limite des places disponibles

EP5.1.1a Spécialisation en art antique 1 / 2026-2027

Les arts à Pompéi.

Le cours se décompose en trois axes abordés dans les différents CM. Le premier s'attache à retracer la mise en œuvre d'un « regard archéologique » au travers de la « textualisation » du site de Pompéi. Le second insiste sur la différenciation des pratiques et sur les fondements théoriques qui en sont à l'origine. C'est de l'apparition d'une archéologie « scientifique » qu'on traitera, à travers les choix de méthode, les innovations technologiques et les prospections géographiques. On distinguera donc ici l'archéologie de la vulcanologie naissante. Le troisième point rend compte de la formation du Palazzo Reale di Portici jusqu'à celle du Real Museo Borbonico et de la naissance d'une conscience patrimoniale. La mise en place du musée engage en effet très tôt historiquement un débat sur la conservation et la restauration du site. Quelle est la place dans ce contexte de la cité antique ? S'agit-il d'un « musée à ciel ouvert » et à quoi peut servir un musée proprement dit dans ces conditions ?

EP5.1.2b Spécialisation en art médiéval 1 / 2026-2027

L'architecture civile du Moyen Âge : principes constructifs et mode d'habiter.

Le cours aura pour objectif de présenter les particularités de l'habitat civil médiéval édifié en contexte urbain et rural, principalement en France, ses transformations et évolutions entre le XI^e et le XV^e siècle. Après un rappel historiographique et méthodologique seront abordés les techniques de construction mises en œuvre, l'organisation des espaces, de la cave aux combles, le traitement ornemental et la question des programmes architecturaux, de la maison élémentaire à la demeure aristocratique. L'important corpus des demeures orléanaises, dont la plupart sont datées par dendrochronologie, fera l'objet d'une étude *in situ*.

EP5.1.3c Spécialisation en art moderne 1 / 2026-2027

L'art de bâtir en France au XVI^e siècle.

Le cours présentera les différents aspects de l'art de bâtir en France au XVI^e siècle, depuis la Première Renaissance et les châteaux de la Loire jusqu'aux grandes réalisations du milieu du siècle (Le Louvre, Anet et Écouen). Nous reviendrons ainsi sur une période où l'ambition constructive fut nourrie par la circulation du livre imprimé et une meilleure connaissance de l'architecture "à l'antique". L'étude de la mise en place d'une architecture réglée et savante se fera aussi bien par l'analyse des chantiers royaux, menés par Pierre Lescot et Jean Goujon, Philibert Delorme ou Jean Bullant, que par celle des grandes commandes religieuses de la Renaissance ou encore de l'architecture plus anonyme des hôtels particuliers édifiés dans les provinces du royaume.

EP5.2.4d Spécialisation en art contemporain 1 / 2026-2027

Dessin, danse, performance : le corps et l'archive (1962-2025).

La danse occupe une place de plus en plus importante dans la programmation des musées de Beaux-Arts et intègre peu à peu les collections contemporaines dans une porosité des pratiques entre danse et performance : comment observer, lire, décrire ces pratiques en apparence éphémères et dont on appréhende aussi les traces, documents, archives et dessins ? Le cours cherchera à clarifier les nuances des pratiques performatives contemporaines, leur déploiement dans des institutions majeures ou alternatives, et s'intéressera tout particulièrement aux traces graphiques de ces pratiques : dessins préparatoires, photographies, archives, documentation créée a posteriori. À partir de l'étude de sources primaires et de lectures théoriques, il s'agira d'initier les étudiants à une recherche au défi de la disparition des œuvres et de leurs réinventions ou *reenactments*.

MODULE 2 :

2 cours sur 4 dans la limite des places disponibles

EP5.2.1a Spécialisation en art antique 2 / 2026-2027

Mosaïques antiques dans le bassin méditerranéen.

Le cours porte sur la présentation et l'étude des mosaïques de l'Antiquité dans le bassin méditerranéen, en prenant en compte les revêtements d'époque classique jusqu'à l'époque romaine, voire l'époque paléochrétienne. Il s'agira de découvrir en détail la technique de la mosaïque, son histoire et ses évolutions. Le point de vue iconographique constituera le cœur du sujet, en prenant des exemples de Méditerranée orientale (par exemple Pella et Olynthe) et de Méditerranée occidentale (Italie, Gaule, Afrique du Nord). Il s'agira également de prendre en compte leur matérialité, grâce à l'étude des matériaux, des techniques et des artisans qui les ont confectionnées, le tout en rapport avec le contexte architectural dans lequel ces sols décorés prennent place. Le TD consistera en une initiation à la recherche, grâce à la production d'une analyse personnelle comparative sur une thématique choisie, à partir d'œuvres que vous aurez sélectionnées.

EP5.2.2b Spécialisation en art médiéval 2 / 2026-2027

La tapisserie médiévale

Le CM et les TD portent sur la tapisserie médiévale du XIV^e au début du XVI^e siècle. Cet art textile, relevant de l'art de peinture dans sa conception, appartient aux arts somptuaires dont la production a joué un grand rôle dans la vie de cour durant le Moyen Âge tardif. Le cours propose à la fois de considérer les contextes de production et de commande des œuvres, les procédés techniques, les grands courants stylistiques, les thèmes iconographiques et les liens avec les arts de peinture.

EP5.1.3c Spécialisation en art moderne 2 / 2026-2027

Architecture 18^{ème} siècle

Entre art de la rocaille et goût à la grecque, l'architecture du « siècle des Lumières » offre en France des exemples passionnants de programmes innovants tant par l'usage que la forme. Le cours embrassera l'architecture civile, religieuse et monumentale dans une perspective fonctionnelle, plastique et symbolique.

EP5.1.4d Spécialisation en art contemporain 2

L'art du patrimoine 1715-1913, paradoxes et fantaisies d'une modernité nostalgique

La fin du long règne de Louis XIV a ouvert une ère introspective pour les arts européens. Inspirés par l'exemple et les débats italiens depuis la Renaissance, les artistes français furent à leur tour

confrontés aux dilemmes des héritiers contraints par la fin annoncée d'un âge d'or. Au-delà de la mythologie et des mondes antiques, l'art et ses références devaient désormais s'ancrer dans

l'histoire récente voire immédiate. Créer supposait ainsi d'entretenir et de débattre des leçons du classicisme dorénavant attachées, à tort ou à raison, au *genius* français.

De leçons esthétiques en rénovations politiques, nous verrons comment l'émergence de la science historique fut, au diapason de l'invention des nationalismes, un catalyseur pour les balbutiements de l'art contemporain. De révolutions en restaurations, la conservation et l'instrumentalisation de l'histoire devinrent un sujet de débat en même temps qu'un enjeu partagé et, partant, volontiers disputé. Ce cours proposera de comprendre comment l'histoire et la nostalgie se sont avérées dès lors sources de modernité artistique.

MODULE 3

EP5.3.1 Présentation labo, axes et thématiques de recherche

Les enseignants du département présenteront les laboratoires de recherches auxquels ils sont attachés ainsi que les thèmes de recherche qu'ils développent. Il s'agira d'initier les étudiants au monde de la recherche et de ses enjeux (Cethis, LAT, CESR, INTRU). Evaluation sur présentiel.

EP5.3.2 Présentation concours HDA. Journée professionnelle

Pour nombre de métiers, le monde professionnel de l'Histoire de l'art n'est accessible qu'aux détenteurs de concours de la fonction publique. Ce cours visera à présenter aux étudiants les concours, leurs épreuves et modalités mais aussi à rencontrer des professionnels.

EP5.3.3 Histoire de l'histoire de l'art

Historiographie.

Quelles circonstances ont permis la naissance d'une histoire « de l'art » spécifique, c'est-à-dire émancipée d'une histoire plus générale, universelle ? Grâce à l'analyse de textes considérés comme fondateurs de notre discipline, nous observerons les prémises de la construction d'un discours historique sur l'art, et quels objectifs ce discours s'est assigné, relevant à la fois d'une tradition critique mais intégrant également des jugements sur les œuvres. Ces textes, qui témoignent donc de la mobilisation d'un langage où la description et l'analyse formelles ou iconographiques se conjuguent, sont nés sous la plume de personnalités extrêmement différentes : les unes étaient des artistes, les autres des amateurs, d'autres encore des historiens confirmés. De Plin à Lanzi, l'élaboration d'un langage qui a contribué à la formation de l'histoire de l'art, sera étudié de l'Antiquité à l'aube du XIX^e siècle.

Les TD seront l'occasion d'étudier une approche de l'histoire de l'art plus moderne, avec le travail de Michael Baxandall, *L'œil du Quattrocento. L'usage de la peinture dans l'Italie de la Renaissance* (1975). Cet ouvrage, issu de ses enseignements à l'université de Londres, a apporté de nouvelles clés de lecture de la peinture de la Renaissance, et ainsi renouvelé les outils de l'analyse d'œuvre. L'auteur y démontre brillamment comment l'histoire sociale et l'histoire de l'art sont intrinsèquement mêlées, tant par le marché de l'art, que par les conventions représentationnelles ou conceptuelles, ou encore par les capacités interprétatives du spectateur.

MODULE 4

EP5.4.1 Anglais

L'enseignement de l'anglais pour historiens de l'art vise à faire progresser tous les étudiants en anglais généraliste tout en leur apportant les outils linguistiques de leur discipline. Les cours ont lieu alternativement au Centre de Ressources en Langues (travail en autonomie guidée) et en salle de cours avec équipement audio-visuel (enseignement de spécialité sous la forme d'études d'œuvres et d'artistes à partir de contenus authentiques). Toutes les compétences seront travaillées, y compris l'interaction orale.

EP5.4.2 Français

Le cours qui se déroule sur toute l'année a pour but d'étudier des œuvres cinématographiques : une première approche historique est faite sur l'histoire du cinéma, puis une étude plus spécifique des techniques cinématographiques est proposée (mouvements de caméra, prises de vues, choix de plans, etc..). Plusieurs films -des biopics d'artistes- sont étudiés plus en détails afin de rendre concrètes les connaissances théoriques préalablement acquises. Puis en fin d'année, un travail de réalisation, puis de montage d'un petit court métrage conclut l'année.

EP5.4.3 CERCIP

Obligatoire au semestre 5

Semestre 6

MODULE 1 :

2 cours sur 4 dans la limite des places disponibles

EP6.1.1a Spécialisation en art antique 3 / 2026-2027

La céramique italote à figures rouges : des vases en contextes

Cet enseignement portera sur les vases produits dans le sud de l'Italie à l'époque classique et hellénistique. La technique du décor peint employée à cette époque utilise les figures rouges.

Le cours mobilisera tous les aspects permettant d'appréhender cette production : le contexte anthropologique entre Grecs italiotes et indigènes italiens, les données matérielles de production (ateliers, techniques des formes et des décors), la culture mythologique, épique et théâtrale mobilisée par les peintres et les commanditaires, les contextes d'utilisation des vases, autant de thèmes qui organiseront le plan des séances. Un ou deux titres bibliographiques seront disponibles sur Celene pour s'informer en amont de chaque séance, à titre indicatif. L'évaluation portera sur un commentaire comparé de deux ou trois œuvres, selon une méthodologie précise qui sera enseignée en TD. Le TD portera sur une collection muséale française, où nous essaierons de faire une séance « in situ ».

EP6.1.2b Spécialisation en patrimoine / 2026-2027

Patrimoine et initiation à la recherche.

Le cours propose une étude de l'art et du patrimoine régional. Il permet de sensibiliser les étudiants à l'étude du patrimoine ligérien et constitue une initiation à la recherche. Dans ce cadre, les étudiants répondent à des demandes d'études patrimoniales de particuliers ou d'institutions. Le cours leur permet de se confronter à un premier travail de recherche et d'acquérir une méthode d'étude de l'architecture en particulier. Le rassemblement des sources iconographiques, planimétriques et textuelles, la lecture du bâti, le relevé et l'étude de l'architecture constituent les axes directeurs de l'enseignement. L'objectif est de maîtriser les rudiments de la méthodologie de la recherche en Histoire de l'Art qui permettront de poursuivre notamment en Master. Le cours est évalué par un dossier de recherche a constitué au cours du semestre.

EP6.1.3c Spécialisation en art moderne 3 / 2026-2027

Les arts à la Renaissance française (XV^e-XVI^e siècles)

Ce cours propose une étude de l'art de la Renaissance en France, de la fin du XV^e siècle à la seconde moitié du XVI^e siècle. À partir des grands foyers artistiques du Val de Loire et des chantiers royaux (Amboise, Blois, Gaillon, Fontainebleau, Chambord), il examine l'évolution des formes entre gothique flamboyant et innovations venues d'Italie. La peinture, la sculpture, l'architecture et les arts graphiques sont abordés à travers leurs commanditaires et leurs usages (portrait, héraldique, programmes funéraires, arts du livre...). Le cours s'interrogera également sur les circulations d'artistes et de modèles, la place du collectionnisme et les enjeux politiques et historiographiques qui façonnent un art « à la française ».

EP6.1.4d Spécialisation en art contemporain 3 / 2026-2027

Les arts à Cuba de la fin du XVIII^e siècle à nos jours.

Ce cours est une introduction aux arts visuels cubains. Il s'agira de les étudier sur différentes périodes de l'histoire de l'île : de sa situation de colonie espagnole (1492-1898) à la crise économique et au contexte autoritaire actuels (depuis 1989) ; en passant par les luttes pour l'indépendance (1868-1898) ainsi que par les périodes troubles (néocolonialisme impérialiste états-unien ; premières républiques ; régimes autoritaires ; dictatures) de la première moitié du XX^e siècle (1898-1959) jusqu'à la révolution (depuis 1959). Quelles places occupent les artistes durant ces différents contextes ? Comment la production artistique participe-t-elle à l'élaboration d'une identité cubaine et aux définitions et redéfinitions d'une société complexe tout en étant le fruit d'interactions, transferts et ruptures (colonisation, occidentalisation, mondialisation, internationalisation, etc.) ? Comment les artistes jouent-ils avec ces codes (hybridations, métissages, syncrétismes, appropriations, rejets, resémantisations, détournements, etc.) ? Orientations bibliographiques (liste non exhaustive ; elle sera augmentée dans le cadre du cours) :

- Gilbert Brownstone et Camilo Guevara March, *L'art à Cuba*, Paris, Flammarion, 2019.
- Museo Nacional de Bellas Artes de Cuba, *Colección de arte cubano*, La Havane, Museo Nacional de Bellas Artes, 2013. Une partie de la collection d'art cubain est également disponible sur le site du musée : <https://www.bellasartes.co.cu/la-coleccion/arte-cubano>
- Nathalie Bondil (dir.), *Cuba : art et histoire de 1868 à nos jours*, Paris, Hazan et Montréal, Musée des beaux-arts de Montréal, 2008.
- Luis Camnitzer, *New art of Cuba*, Austin, University of Texas Press, 2003 (nouvelle édition révisée).

MODULE 2 :

2 cours sur 4 dans la limite des places disponibles

EP6.2.1a Spécialisation en art antique 4 / 2026-2027

Arts et architecture dans le monde hellénistique

Ce cours explore l'évolution de l'architecture et des arts visuels dans le monde grec et l'Orient hellénisé, de la mort d'Alexandre à la conquête romaine de l'Égypte. Nous insisterons sur les innovations qui s'observent dans tous les domaines artistiques et sur la multiplicité et la diversité des courants et des tendances, liées à l'éclatement géographique des territoires au cours de ces siècles. À partir de l'étude des exemples les plus représentatifs, nous verrons notamment comment les normes et les idéaux hérités de l'époque classique se transforment ou se renversent pour aboutir à des créations originales et souvent étonnantes, quant à la conception des formes et des espaces, l'expression et l'interaction avec le public. Il conviendra en outre d'examiner le rôle des traditions locales dans ces royaumes souvent vastes, qui occupaient des régions où les civilisations antérieures avaient laissé des empreintes culturelles très fortes. Cette problématique offrira l'occasion d'aborder la notion de l'hybridité, centrale dans les approches modernes de la culture matérielle de cette période, lors de laquelle éléments grecs et orientaux se croisent et s'entremêlent.

Les TD seront consacrés à des exposés sur des monuments ou des œuvres caractéristiques, dans l'objectif d'approfondir les connaissances et de maîtriser la méthodologie du commentaire oral.

Évaluation : contrôle continu et examen final.

EP6.2.2b Spécialisation en art médiéval 4 / 2026-2027

L'architecture flamboyante en France (1380-1520).

Consacré à l'architecture civile et religieuse, ce cours témoigne de la réhabilitation en cours de la production artistique flamboyante. Après une approche historiographique sur la notion même de l'art flamboyant, le cours portera sur la définition des spécificités techniques et formelles de cette abondante production à travers des foyers artistiques comme la Normandie, le Berry, le Val

de Loire ou Paris, et sur le rôle des maîtres-d'œuvre et sculpteurs abondamment documenté par des sources écrites, tels les Dammartin, les Duval, les Chambiges et bien d'autres. Concernant le volet de l'architecture religieuse, l'analyse du processus de création abordera également la tentative d'adaptation de nouveaux répertoires de formes et de motifs antiquisants qui donne parfois lieu, dans les années 1500, à une originale hybridation des styles. Concernant le volet de l'architecture civile, le cours se penchera sur les liens entre répertoire des formes, décors et distribution de la demeure élitare (châteaux du Louvre, de Saumur, de Châteaudun de Loches et d'Amboise, hôtels Jacques Cœur à Bourges, de Cluny à Paris...). Ce questionnement nous amènera à scruter en outre la typologie du mobilier qui meublait ces demeures et le rôle que ce dernier pu jouer dans l'évolution du répertoire flamboyant.

Le cours vise à la maîtrise d'un corpus étendu d'édifices, tant du point de vue de leurs caractéristiques architecturales que de celui de leur historiographie, et sera évalué par une dissertation thématique.

EP6.2.3c Spécialisation en art moderne 4 / 2026-2027

Jardins.

L'art des jardins constitue une discipline à part en histoire de l'art, entre nature et architecture. « Forcer la nature » afin de construire une œuvre, tel est le défi du jardinier qui ordonne ainsi un petit coin de verdure ou façonne un paysage. Cet art connaît à l'époque moderne un développement particulier en occident de l'Italie à l'Angleterre et la France qui passe par des formes géométriques ou irrégulières au fil des époques et des styles.

EP6.2.4d Spécialisation en art contemporain 4 / 2026-2027

Une histoire de l'architecture en Europe (1945-1980) : dire, écrire et imager

Ce cours explore l'architecture et l'urbanisme de l'après Seconde Guerre mondiale, à l'échelle essentiellement européenne, en questionnant les perceptions culturelles de l'architecture, la variété des sources d'inspiration, des productions et des enjeux du monde de la construction. Nous aborderons aussi bien le cadre de la construction de masse (reconstruction, grand ensemble, industrialisation) que les contre-modèles qui émergent dans les années 1960-1970 dans le but de renouveler le discours hérité des Modernes.

Les séances de TD, intitulées « Dire, écrire et imager l'architecture », seront consacrées à l'étude de textes, d'images et de films (d'architecte, documentaire, actualité). Le but est d'approfondir certains aspects du discours des architectes en levant le voile sur leurs images publiques, postures, fantasmes et contraintes aussi bien que sur les théories/visions de l'architecture et de la ville qui se font jour.

MODULE 3

EP6.3.1 Initiation à la recherche en HDA

Le cours proposera d'envisager un sujet de recherche pour poursuivre ses études en Master d'Histoire de l'Art. Il s'agira notamment de rassembler un premier corpus bibliographique sur un thème que choisira l'étudiant afin d'évaluer les orientations de recherche possibles. L'accent sera mis sur la méthodologie régressive de recherche.

EP6.3.2 Réaliser un master en art antique, médiéval, moderne ou contemporain

Le cours proposera de présenter les méthodes de recherche et d'envisager des sujets de recherche. Il s'agira notamment de rassembler la documentation disponible sur un sujet choisi par l'étudiant et d'évaluer la possibilité de poursuivre la recherche dans ce domaine.

EP6.3.3 Actualités des expositions, des musées

En CM, sera brossé un vaste panorama de l'actualité des expositions, des musées et du patrimoine.

En TD, trois visites d'expositions, de sites et/ou de musées seront planifiées en fonction de l'actualité des événements, des programmes et des calendriers. Les étudiants seront directement

acteurs de l'organisation et devront, au choix parmi les propositions, réaliser une visite guidée sur site après avoir pris connaissance en CM des différentes possibilités de travail.

MODULE 4

EP6.4.1 Anglais

L'enseignement de l'anglais pour historiens de l'art vise à faire progresser tous les étudiants en anglais généraliste tout en leur apportant les outils linguistiques de leur discipline. Les cours ont lieu alternativement au Centre de Ressources en Langues (travail en autonomie guidée) et en salle de cours avec équipement audio-visuel (enseignement de spécialité sous la forme d'études d'œuvres et d'artistes à partir de contenus authentiques). Toutes les compétences seront travaillées, y compris l'interaction orale.

EP6.4.2 Français

Le cours qui se déroule sur toute l'année a pour but d'étudier des œuvres cinématographiques : une première approche historique est faite sur l'histoire du cinéma, puis une étude plus spécifique des techniques cinématographiques est proposée (mouvements de caméra, prises de vues, choix de plans, etc..). Plusieurs films -des biopics d'artistes- sont étudiés plus en détails afin de rendre concrètes les connaissances théoriques préalablement acquises. Puis en fin d'année, un travail de réalisation, puis de montage d'un petit court métrage conclut l'année.

EP6.4.3 Atelier d'écriture scientifique / 2026-2027

Initiation à l'écriture scientifique.

Ce cours vise à améliorer l'expression écrite et à préparer un futur Master : il se compose de trois chapitres. Le premier a pour but de bien distinguer les différents types de textes et de savoir les utiliser, le deuxième est un apprentissage des normes typographiques, le dernier est un travail sur l'écriture scientifique et la maîtrise de la concision.

EP6.4.4 MOBIL

Facultatif : points bonifiants si note sur 20

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

1

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiant.e.s de licence

Dispositions exceptionnelles

.....
Art. 1 - Organisation des enseignements

Art. 2 - Inscription

Art. 3 - Contrat pédagogique en licence générale

Art. 4- Modes de contrôle - sessions - information

Art. 5- Anonymat des copies

Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation en licence générale

Art. 7 - Règles de progression

Art. 8 - Jury

Art. 9 - Délivrance du diplôme de licence générale

Art. 10 - Mentions de réussite pour la licence

Art. 11 - Publication des résultats - communication des copies

Textes de référence

Rappel

1. Les bénéficiaires

a. Étudiants salariés

b. Étudiants engagés dans un service civique

c. Étudiants auto-entrepreneurs

d. Étudiants inscrits en double cursus à l'université de Tours

e. Étudiant.es chargé.es de famille

f. Étudiant·es en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante, accident, maladie, ...)

g. Étudiantes enceintes

h. Étudiants sportifs de haut et bon niveau

i. Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau

j. Étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et/ou labellisée « association étudiante de l'université de Tours

k. Étudiant·es élu·es

l. Étudiant·es aidant·es

m. Les étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire

2. Procédure et calendrier de la demande

3. Cas d'exclusion

a. UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

b. Étudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC) en licence . 12

4. Aménagement d'emploi du temps

5. Contrôle des Connaissances

6. Directions d'études en licence et contrat pédagogique

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiant.e.s de licence

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1 et D. 612-2 et suivants ;
- Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.
- Circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, publiée au BO n°10 du 9 mars 2000

Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont arrêtées par la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique après avis des conseils de composantes.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont adaptées à la diversité des diplômes et des parcours de formation. La réglementation de chaque diplôme fixe le cadre dans lequel peuvent être définies des règles de compensation des résultats et les autres modalités d'évaluation applicables.

Conformément à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences doivent être précises, détaillées et publiées dans le délai d'un mois. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Modifications exceptionnelles des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
Des nouvelles modalités de contrôle des connaissances et des compétences, permettant le passage d'examens à distance, peuvent être prises en raison d'un mouvement de grève avec blocages, tant des locaux de l'université que des locaux extérieurs dans lesquels devaient se dérouler les examens, rendant impossible le respect des modalités prévues (TA de Montpellier, 18 avril 2018, n°1801653). Ce dispositif permet aux étudiants de bénéficier des évaluations prévues dans le cadre de leur formation et nécessaires à l'obtention de leur diplôme.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par le ou la vice-président·e CFVU le contrôle continu pourrait être remplacé par Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

Les modalités de contrôle des connaissances seront définies en fonction des circonstances.

Les modifications devront être faites et portées à la connaissance des étudiants concernés au moins 15 jours avant les épreuves concernées

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 1 - Organisation des enseignements

Licence

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, les parcours de licence sont organisés en six semestres d'enseignement, en blocs de compétences et en unités d'enseignements (nommés modules) afin de séquencer les apprentissages.

La licence est structurée sur 3 années (L1, L2 et L3) validant chacune 60 crédits (ECTS).

Régime spécial d'études

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances et des compétences est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances et de compétences, y compris celles relevant du régime spécial, est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

Art. 2 - Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire dans les délais fixés par l'établissement et portés à la connaissance des étudiant·es. Elle a valeur d'inscription aux examens. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant.e n'ayant pas satisfait à cette obligation ne sera pas autorisé.e à passer les examens de contrôle continu et les examens terminaux.

Art. 3 - Contrat pédagogique en licence générale

Dans le cadre de son inscription pédagogique, chaque étudiant.e conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante :

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant.e mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé ;
- Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;
- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;
- Énonce les engagements réciproques de l'étudiant.e et de l'établissement.

Sous la responsabilité de la direction des études, le contrat pédagogique pour la réussite étudiante permet ainsi de concilier, d'une part, le caractère national du diplôme et Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

l'obtention des connaissances et compétences définies par l'acquisition des 180 crédits européens et, d'autre part, les caractéristiques du parcours personnalisé de l'étudiant.e.

Il constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique. Une direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants.

Art. 4- Modes de contrôle - sessions - information

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études prévus par l'article 10 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par :

- un contrôle continu et régulier,
- un examen terminal,
- ces deux modes de contrôle combinés.

L'évaluation continue (hors régimes spéciaux) fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire. Elle consiste en un minimum de deux évaluations réparties sur le semestre et doit accompagner l'étudiant.e dans la progression de ses apprentissages. Elle revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel.

Ce mode d'évaluation n'exclut pas de prévoir une épreuve de fin de semestre dont le poids ne peut pas excéder 50% dans le calcul de la moyenne pour les étudiant.e.s non RSE mais valant examen pour les étudiant.e.s RSE (qui bénéficient d'une dispense d'assiduité et auxquels le contrôle continu ne peut pas être imposé). Les modalités spécifiques pour les étudiant.e.s RSE devront être clairement établies et affichées en début d'année universitaire.

Lorsqu'un module est constitué de plusieurs éléments pédagogiques (EP), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par année universitaire pour chaque élément pédagogique : la première session et la seconde chance.

Seconde chance

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences devront être organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant.e de bénéficier d'une seconde chance.

Cette seconde chance peut prendre la forme :

1° d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale ;

2° ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en oeuvre.

Lorsqu'un.e étudiant.e a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'études, il bénéficie de droit d'une évaluation de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

substitution organisée par les établissements dans des conditions arrêtées par la commission de la formation et de la vie universitaire.

Des regroupements d'épreuves pourront être mis en place y compris lorsque ces modules sont constitués de plusieurs EP.

Le dispositif de report des notes de « première session » en cas de non-présentation à une épreuve relevant de la seconde chance est mis en place.

Il n'y a pas d'inscription aux examens de seconde chance. Elle est automatique pour tous les étudiant.e.s autorisés à composer.

Le calendrier précis des épreuves terminales est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur Environnement Numérique de Travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

Les modalités du contrôle continu sont librement déterminées par l'enseignant dans le respect de l'obligation réglementaire d'au moins deux évaluations (art. 11 de l'arrêté du 30 juillet relatif au diplôme national de licence). Toute évaluation organisée hors des séances de travaux dirigés ou pratiques est annoncée par l'équipe pédagogique au moins sept jours à l'avance aux étudiants.

Art. 5- Anonymat des copies

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des copies lors des épreuves écrites terminales.

Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation en licence générale

Un module est acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire.

Les éléments pédagogiques, affectés de crédits européens, où l'étudiant.e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés emportant l'acquisition des crédits européens correspondants.

Le principe de la capitalisation des EP affectés de crédits ECTS est la règle mais, en l'absence de crédits attribués à un EP, celui-ci n'est pas capitalisable sans validation du module auquel il appartient.

Pour toutes les licences générales (hors cas particulier du CPES), une année universitaire sera validée selon les conditions cumulatives suivantes :

- Moyenne à l'année égale ou supérieure à 10/20 ;

- Moyenne sur les quatre modules dits fondamentaux (modules 1 et 2 des deux semestres) égale ou supérieure à 10/20 ;

Pour une double licence, le bloc fondamental est constitué des huit modules fondamentaux (deux de chaque licence à chaque semestre).

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice de cette compensation pour améliorer son résultat. Pour les mentions de licence qui comptent plusieurs parcours, la même règle en matière de compensation devra s'appliquer à tous les parcours. Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

Actions NEOLAIA

Dans le cadre de l'université européenne NEOLAIA dont l'université de Tours est un des partenaires, un·e étudiant·e peut participer à une des nombreuses actions pédagogiques qui sera intégrée dans sa formation ; l'activité NEOLAIA se substitue à un élément pédagogique défini dans les maquettes de formation du semestre où elle a lieu et sa note remplace celle de l'EP.

Points bonifiants

Des points bonifiants pour la participation à un CERCIP surnuméraire et/ou MOBIL seront attribués pour chaque année de licence.

Ils ne seront ajoutés qu'à la note globale à l'année et n'interviendront pas dans la validation des modules fondamentaux.

Ils ne sont ni conservables ni capitalisables en cas de redoublement.

Ils seront définis comme suit :

- La note d'un CERCIP bonifiant est divisée par 60 puis ajoutée à la moyenne à l'année.
- La note du MOBIL est divisée par 120 puis ajoutée à la moyenne à l'année.

Remarque

Le principe d'une édition d'un relevé de notes à l'issue de chacun des semestres impairs sera conservé pour permettre aux étudiants de disposer d'un bilan de leurs résultats (indispensable notamment pour les étudiant.e.s en mobilité ou pour le dépôt de dossiers de candidature dans d'autres formations).

Gestion des absences

Chaque filière définit pour chaque élément pédagogique ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire.

En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu ou terminal à un élément pédagogique, l'étudiant.e n'a pas de note à cet EP. La mention ABI (absence injustifiée) est saisie et sa note à l'année n'est pas calculée. Il bénéficie de la seconde chance.

En cas d'absence justifiée à un contrôle continu (par une explication écrite adressée à l'enseignant), la note de 0 est attribuée. En revanche, Il peut être possible :

- de proposer une évaluation de substitution dont la note remplace le 0 (mais en aucun cas obligatoire) ;
- si trois épreuves au moins ont été données, de ne retenir que les deux meilleures notes obtenues ou de sous-pondérer la plus mauvaise note (par exemple).

En cas d'absence justifiée (par une explication écrite adressée à la scolarité) à une évaluation en contrôle terminal, la note de 0 est attribuée et l'absence ne bloque pas le calcul de la note à l'année.

Art. 7 - Règles de progression

L'inscription administrative est annuelle. L'étudiant.e s'inscrit administrativement en Licence 1ère année (S1 + S2), puis en Licence 2ème année (S3 + S4), et enfin en Licence 3ème année (S5 + S6). L'étudiant.e ayant validé son année d'inscription est admis à s'inscrire dans l'année supérieure. Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

Étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC)

Sauf renoncement au bénéfice de cette procédure, l'étudiant.e AJAC :

- Est autorisé.e à s'inscrire dans la deuxième année de la licence, s'il.elle a capitalisé au moins 70% des coefficients des modules de L1 ;
- Est autorisé.e à s'inscrire dans la troisième année de la licence, s'il.elle a validé la première année de licence et a capitalisé au moins 80% des coefficients des modules de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des EP d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant.e doit privilégier le niveau inférieur.

Art. 8 - Jury

Un jury est nommé par année d'études. Sa composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement au moins 15 jours avant le début des épreuves.

A l'issue du semestre impair, le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. Les notes aux EP et aux modules seront communiquées à l'étudiant.e sur le relevé de notes avec la mention « Résultat provisoire avant délibérations » en filigrane.

A la fin de la première session de l'année universitaire, le jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus par les étudiants sur l'ensemble des modules tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. Il se prononce sur l'acquisition des modules et la validation de l'année en appliquant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

Le jury ne peut pas modifier les règles fixées par les modalités de contrôle de connaissances et de compétences.

Art. 9 - Délivrance du diplôme de licence générale

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui ainsi que par l'ensemble des membres indiqués l'arrêté de nomination du jury.

La validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années et à condition que l'étudiant.e ait validé chacune des trois années. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

La validation de la licence vaut acquisition des blocs de compétences constituant le diplôme.

Le diplôme intermédiaire de D.E.U.G. est délivré, sur demande de l'étudiant.e, sur la base de la moyenne des deux premières années (L1 et L2) et à condition que l'étudiant.e ait validé chacune des deux années. Le D.E.U.G. confère 120 crédits ECTS.

Art. 10 - Mentions de réussite pour la licence

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

8

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 11 - Publication des résultats - communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant.e concerné.e.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymisé, remplaçant le nom et le prénom de l'étudiant par son numéro étudiant.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiant.e.s ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel. Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

Annexe 3

Le régime spécial d'études

Annexe aux Modalités de Contrôle des Connaissances en Licence, Licence Professionnelle et Master – Commission de la formation et de la vie universitaire du 19 septembre 2024

Textes de référence

- Code de l'éducation, notamment ses articles L. 611-11, D. 611-7 et suivants ;
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, notamment son article 12 ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Circulaire n°2000-003 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Circulaire du 30 janvier 2023 relative à l'organisation des études supérieures des sportifs et sportives de haut niveau.

Rappel

Le Règlement des Études et des Examens s'applique à l'ensemble des étudiant-es, sauf à celles et ceux qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier du régime spécial d'études (RSE).

Le régime spécial d'études (RSE) comprend des aménagements d'emploi du temps et le choix pour les étudiant-es de leur mode de contrôle des connaissances et des compétences : uniquement examen terminal ; ou contrôle continu ; ou contrôle continu et examen terminal. L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble. Le RSE peut se limiter à un aménagement d'emploi du temps afin de prendre en considération les étudiant-es occupant leur emploi pendant les périodes des enseignements ou ayant des incidences sur leur emploi du temps (par exemple travail de nuit, tôt le matin).

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiant-es en formation Initiale et ne peut être accordé aux stagiaires en Formation Continue. De même, la situation des apprentis est incompatible avec un aménagement d'études.

L'organisation du RSE est fixée pour chaque diplôme et doit être indiquée dans le descriptif des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de chaque formation.

L'étudiant RSE, dispensé de TD, est autorisé ponctuellement et chaque fois qu'il le peut, à assister aux séances de travaux dirigés (TD) et ne peut en être exclu, même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

1. Les bénéficiaires

Peuvent demander à bénéficier du Régime Spécial d'Études les étudiant-es des catégories suivantes : Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

10

a. Étudiants salariés

Le RSE est apprécié durant la période de cours soit entre le 1er septembre et le 30 juin.

Pour bénéficier du Régime Spécial d'Études, l'étudiant-e doit exercer une activité professionnelle concomitante aux activités pédagogiques inscrites dans l'emploi du temps. Les horaires de travail de l'étudiant-e sont néanmoins à prendre en considération (travail de nuit notamment)

Il ou elle doit :

- justifier d'un minimum de 200 heures de travail pendant le semestre, ou
- d'un minimum de 400 heures pendant l'année universitaire, ou
- remplir pendant l'année scolaire, une fonction enseignante pour une durée de 160 heures sur l'année universitaire.

Le découpage des semestres est celui arrêté chaque année en CFVU et adopté par le CA.

Cas particuliers :

- La ou le responsable de la mention ou par délégation le responsable d'année, apprécie au cas par cas la situation des étudiant·es « salarié·es » ne pouvant bénéficier du régime spécial d'études, faute d'un nombre suffisant d'heures de travail dans leur contrat.
- En cas de motifs graves (ex : chômage ou décès d'un parent) qui amèneraient un changement important dans la situation financière de l'étudiant·e l'obligeant à avoir un emploi salarié, le régime spécial d'études pourra être accordé, après la date limite fixée et à titre exceptionnel, par le directeur ou la directrice de la composante concernée.

b. Étudiants engagés dans un service civique

Joindre le contrat d'engagement de service civique.

c. Étudiants auto-entrepreneurs

Joindre une attestation du statut d'auto-entrepreneur.

d. Étudiants inscrits en double cursus à l'université de Tours

Le Régime Spécial d'Études ne s'applique alors que pour la préparation aux examens correspondant à l'« inscription seconde » de l'étudiant·e, qui doit préparer normalement les examens du diplôme pour lequel il ou elle est inscrit·e en « inscription première ».

Lors de la session de seconde chance, les étudiant·es pourront bénéficier, en cas de chevauchement renouvelé des calendriers des épreuves de leurs deux cursus, d'un examen spécifique pour leur « inscription seconde ».

Les étudiant·e s Ajourné·es Autorisé·es à Continuer (AJAC) ne sont pas considéré·es comme des étudiant·es en double cursus (cf. cas d'exclusion : 3-b).

e. Étudiant·es chargé·es de famille

Ce statut s'applique aux étudiant·es parents d'un enfant de moins de 12 ans. L'étudiant·e devra fournir une photocopie du livret de famille.

f. Étudiant·es en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante, accident, maladie, ...)

L'étudiant·e doit prendre contact avec le Service de Santé Étudiante (SSE) de l'université pour que ses besoins soient évalués et son statut reconnu. Il ou elle peut ainsi bénéficier Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

de dispositions particulières : aménagement d'emploi du temps, majoration du temps de composition, secrétariat d'examen, reproduction des sujets selon des modalités adaptées au handicap, utilisation de matériel spécifique.

g. Étudiantes enceintes

L'étudiante devra fournir à sa scolarité un document attestant son état de grossesse afin que le RSE puisse lui être accordé sur le temps du congés maternité (6 semaines avant et 10 semaines après la date présumée d'accouchement). En cas de symptômes invalidants nécessitant des mesures particulières, l'étudiante devra alors contacter le SSE pour compléter l'évaluation de ses besoins spécifiques.

h. Étudiants sportifs de haut et bon niveau

L'étudiant·e doit prendre contact avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).

Le statut de sportive ou sportif de bon niveau est un statut spécial accordé par le SUAPS après examen d'un dossier par une commission ad hoc. L'obtention de ce statut permet de reconnaître la pratique sportive de certain·es étudiant·es non inscrit·es sur les listes établies par les fédérations françaises.

i. Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau

Ces étudiant·es bénéficient d'un statut particulier et leur situation fait l'objet d'une procédure dédiée. Le statut est accordé après l'instruction d'un dossier examiné par une commission ad hoc.

j. Étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et/ou labellisée « association étudiante de l'université de Tours »

Joindre un document rédigé par le président de l'association attestant de l'engagement au sein de l'association. Seules les fonctions de Président·e, secrétaire, trésorier·e sont reconnues comme engagement au sein d'une association étudiante.

k. Étudiant·es élu·es

Sont concerné·es :

- les élu·es à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU), au Conseil d'Administration de l'Université et au Conseil d'Administration du CROUS ainsi que les élu·es dans les conseils de composante.
- les vice-président·es étudiant·es de l'université ou chargé·e s de mission auprès de la présidence et les directeurs/trices adjoint·es des composantes ;
- les étudiant·es ayant des mandats électifs nationaux et locaux.

l. Étudiant·es aidant·es

Sont concernés les étudiant·es accompagnant un proche (père, mère, grand-père ou grand-mère, frère ou soeur, conjoint, enfant, etc.) en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, à une situation de handicap, à une maladie chronique ou invalidante, afin de lui apporter du soutien et accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne à titre non professionnel.

m. Les étudiants engagés dans la réserve opérationnelle militaire

Joindre le contrat attestant de l'engagement. Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

12

2. Procédure et calendrier de la demande

L'étudiant·e qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Études doit en faire la demande écrite en renseignant le formulaire dédié, en fournissant les pièces justificatives demandées et en respectant le calendrier arrêté. Ce formulaire est accessible sur le site web de l'université.

3. Cas d'exclusion

a. UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

Le RSE ne s'applique pas aux unités d'enseignement prévoyant des stages obligatoires. Des modalités d'organisation ou d'allègement pourront toutefois être proposées aux étudiant·es en situation de handicap.

De même, les UE prévoyant des projets tuteurés en licence professionnelle ou en master, sont exclues du régime RSE.

Sauf autorisation spéciale de l'enseignant·e responsable du cours, les TP ne peuvent donner droit au RSE. La présence à ce type de cours reste obligatoire. C'est pourquoi l'étudiant·e RSE est prioritaire pour choisir son groupe en fonction de son emploi du temps.

b. Étudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC) en licence

En licence, l'étudiant·e AJAC peut bénéficier d'un Régime Spécial d'Études pour les modules ou éléments pédagogiques (EP) se rapportant à l'année « d'inscription seconde » mais en aucun cas pour l'année d'inscription principale. Il est rappelé que le statut d'AJAC ne peut être assimilé à un double cursus.

L'étudiant·e doit privilégier les modules de l'année non complètement validée. En cas de chevauchement de Travaux Pratiques et Travaux Dirigés, l'étudiant·e devra impérativement privilégier les EP et/ou modules du niveau d'études le moins élevé.

Le calendrier des examens de la licence doit permettre aux étudiants AJAC de se rendre à toutes les épreuves.

4. Aménagement d'emploi du temps

En début de semestre, les étudiant·es RSE sont autorisé·es à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir un justificatif.

Les changements ponctuels sont également autorisés en cours de semestre. L'étudiant·e de licence devra veiller à modifier le cas échéant son contrat pédagogique.

Les étudiant·es en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. En licence, cette disposition est arrêtée par le contrat pédagogique.

5. Contrôle des Connaissances

Le RSE permet à l'étudiant·e d'être dispensé·e de tout ou partie du contrôle continu. Il ne concerne pas les étudiant·es inscrits dans les diplômes de Médecine, Pharmacie, Ingénieur et BUT. Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 18 septembre 2025

13

Toutefois, pour ces filières, un régime adapté à chaque étudiant·e reconnu·e en situation de handicap ou sportif.ve de haut niveau doit être défini en accord avec le SSE ou le SUAPS et le responsable d'année.

L'étudiant·e RSE peut choisir, par élément pédagogique, entre les deux formules de contrôle des connaissances et des compétences :

- soit uniquement un examen terminal,
- soit les modalités du régime général (contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

Le choix de l'étudiant·e sera clairement énoncé sur le formulaire de demande du statut RSE.

Les calendriers d'examens sont accessibles et consultables via l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Ces calendriers valent convocation aux épreuves pour les étudiant·es. Cependant, les étudiant·es bénéficiaires du RSE doivent être averti·es par mail (adresse fournie par l'université) de la publication de ces calendriers.

Chaque formation est tenue d'indiquer, dans le descriptif de ses modalités de contrôle des connaissances et des compétences, les aménagements d'études et d'examens proposés par la filière.

6. Directions d'études en licence et contrat pédagogique

Une « direction des études » en licence assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiant·es. Elle est chargée :

1. D'élaborer le contrat pédagogique pour la réussite étudiante et d'en assurer le suivi ;
2. De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l'étudiant·e ;
3. De contribuer à l'évaluation des dispositifs d'accompagnement.

Afin de favoriser la réussite des étudiant·es, les directeurs et directrices d'études exercent leur mission en étroite coopération avec les services universitaires dédiés à l'information et à l'accompagnement des étudiant·es dans leur orientation et leur projet de professionnalisation.



Faculté des arts & sciences humaines

Site Tanneurs

3, rue des Tanneurs
37041 Tours Cedex 01



LIVRET
DES ÉTUDES

ici en ligne ►

